

# L'ensemble monumental de Târgu Jiu

## Plan de gestion

U N E S C O

Componentă a dosarului de candidatură pentru înscrierea Ansamblului Monumental Calea Eroilor pe Lista Patrimoniului Mondial UNESCO, în conformitate cu Ghidul operațional privind implementarea Convenției Patrimoniului Mondial



# **L'Ensemble Monumental Calea Eroilor, Târgu Jiu**

## **Plan de protection et de gestion de la propriété**

**Partie composante du dossier de candidature pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de l'Ensemble Monumental de Târgu Jiu en conformité avec le Guide opérationnel concernant l'implémentation de la Convention du Patrimoine Mondial**

Collectif d'élaboration

Coordination: La Mairie du Municipie de Târgu Jiu

Florin Cârciumaru, maire

Iulia Diana Vîna Dumitrascu, vice-maire

Aurel Popescu, vice-maire

Adina Andrițoiu, directeur Centre Municipal de Culture "Constantin Brancusi"

Conseil: IHS România SRL

Dr. arch. Nicolae Tarălungă, directeur général

Dr. arch. Sorina Racoviceanu, directeur scientifique

Drd. urb. Andreea Chină, expert junior

Dr. arch. Sergiu Nistor, collaborateur

Désign et rédaction: Studio Bit SRL

Dr. arch. Andra Panait, directeur

Traduction: FIDES Limbi Străine S.R.L.

Date d'édition: août 2013

## Plan de protection et de gestion de la propriété

### Partie composante du dossier de candidature pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de l'Ensemble Monumental de Târgu Jiu en conformité avec le Guide opérationnel concernant l'implémentation de la Convention du Patrimoine Mondial

#### 1. INTRODUCTION

---

##### 1.1. Introduction dans le Patrimoine Mondial:

Le Patrimoine Mondial contient des lieux, des bâtiments et des monuments ayant une valeur universelle particulière, pour la protection desquels la communauté internationale doit collaborer et qui sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial<sup>1</sup>, maintenue par L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, Science et Culture (UNESCO). Par la Convention du Patrimoine Mondial (1972), UNESCO a identifié la reconnaissance et la gestion du patrimoine mondial comme principaux moyens dans sa conservation pour les générations présentes et futures.

La protection et la gestion des propriétés qui font partie du patrimoine mondial doivent assurer que leur valeur universelle particulière à la date de l'inscription, y compris les conditions d'intégrité et d'authenticité sera maintenue le long du temps. Toutes les propriétés inscrites sur la liste doivent être protégées et gérées par un système législatif, institutionnel et de réglementation à long terme. La protection est assurée dans des limites territoriales adéquates par des institutions trouvées à niveau national, régional et local. La révision périodique de l'état de conservation des propriétés fait partie de leur processus de supervision.

La Roumanie a ratifié en 1990 la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et dispose à présent de 7 ensembles inscrits sur la liste (dont 6 sont culturels et un naturel):

1. Des sites villageois avec des Églises Fortifiées en Transylvanie (1993, 1999)
2. Le Monastère Hurezi (1993)
3. Des Églises de Moldavie (1993)
4. Le Centre Historique Sighișoara (1999)
5. L'Ensemble d'Églises en Bois de Maramureș (1999)
6. Des Forteresses Daces des Montagnes Orăștie (1999)
7. Les Parcs Naturels de la Biosphère du Delta du Danube (1991)

L'ensemble Monumental Calea Eroilor de Tg. Jiu s'inscrit dans la catégorie *monuments – travaux de sculpture monumentale et peinture* et se trouve sur la liste tentative depuis 1991.

---

<sup>1</sup> La liste du Patrimoine Mondial inclut à présent 981 propriétés en 160 pays, dont: 759 culturelles, 193 naturelles et 29 propriétés mixtes. Jusqu'à 2012, 190 États ont ratifié la Convention du Patrimoine Mondial.

## 1.2. Le Rôle du plan de gestion

Conformément au *Guide opérationnel concernant l'implémentation de la Convention du Patrimoine Mondial* (2012), toutes les propriétés nominalisées doivent disposer d'un système de gestion qui assure la protection de la valeur universelle particulière, pour les générations présentes et futures. Au-delà des caractéristiques diversifiées des propriétés du patrimoine mondial, les éléments communes d'un système de gestion incluent:

- La compréhension commune de la propriété par tous les facteurs de décision impliqués,
- Un cycle de planification, implémentation, supervision et évaluation des actions publiques et privées,
- La supervision et l'évaluation de l'impacte des tendances et des changements générés par les interventions proposées,
- L'implication des partenaires et des facteurs de décision,
- L'allocation des ressources nécessaires,
- Le renforcement de la capacité,
- La description transparente de la manière de fonctionnement du système de gestion.

Le plan de protection et gestion de la propriété, dédié à un ensemble monumental, intégré comme partie active d'une ville contemporaine, doit reconnaître et gérer les changements des conditions socio-économiques, dans un milieu institutionnel complexe. Un tel plan de gestion a besoin de devenir la propriété commune de la communauté, fournissant un cadre de coordination de la gestion et de développement de partenariats, afin de soutenir et conserver le caractère de l'ensemble. Plus spécifiquement les objectifs du plan sont:

- La réalisation d'un document de travail compréhensif, flexible, revu périodiquement qui ait un statut légal au niveau local comme document de planification urbaine,
- L'identification des aspects clés de gestion qui préoccupent et concentrent les intérêts de la communauté locale concernant la valorisation de l'ensemble, comme bien du patrimoine mondial UNESCO,
- La proposition d'objectifs, plans d'action qui assurent une approche ample et coordonnée de l'intégration de l'ensemble dans le tissu urbain,
- La coordination des stratégies et des mesures existantes et le développement d'autres nouvelles pour l'augmentation du niveau de connaissances et de l'intérêt du public concernant le patrimoine culturel d'un côté, et de l'autre côté pour le communiquer et pour le présenter sur le plan local, national et international,
- L'identification des principaux facteurs de vulnérabilité de l'ensemble et le fournissement d'un cadre précis de protection, conservation et augmentation de sa valeur, avec l'engagement d'une perpétuelle supervision et révision,
- Le support et la coordination des initiatives afin d'assurer des ressources humaines et les matériaux adéquates pour atteindre les objectifs.

### 1.3. La méthodologie d'élaboration

Le plan de protection et de gestion de la propriété, concernant la réalisation de la documentation nécessaire pour déposer la candidature en vue de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de l'Ensemble Monumental de Târgu Jiu, est élaboré en conformité avec *Le Guide Opérationnel concernant l'implémentation de la Convention du Patrimoine Mondial*, la version WHC 12/01 de juillet 2012.

L'Élaboration du plan de gestion est réalisée par un processus participatif, où tous les acteurs importants sont impliqués dans les différentes étapes du processus. La mairie du municipe Târgu Jiu dispose du rôle de leader du processus, les représentants des départements municipaux, du Centre Municipal de Culture *Constantin Brâncuși*, participant autant à l'identification des aspects clé de gestion, ainsi qu'à la formulation des objectifs et des projets.

Les documents de planification existants, leurs réglementations et les programmes d'investissement en cours de déroulement ont été aussi pris en considération, ainsi que l'expression libre des représentants de la communauté du secteur privé et du secteur non-gouvernemental. Les discussions portées avec les représentants du Ministère de la Culture et de l'Institut National du Patrimoine, ainsi qu'avec les créateurs PUZ – La Zone de L'Ensemble Monumental Calea Eroilor et L'Étude Historique Général, ont fourni le contexte général de coordination des programmes et des projets.

La presse locale a soutenu la dissémination des conclusions partielles pendant les réunions de travail et assurera l'information permanente de la communauté le long de l'implémentation. L'Agenda des rendez-vous et la participation des représentants mentionnés sont présentés en ordre chronologique dans l'annexe 1.

### 1.3. La structure du plan de gestion

Le plan de gestion contient les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : La description de la propriété, la compréhension de la valeur universelle, de l'intégrité et de l'authenticité. Ce chapitre du plan de gestion présente une description succincte des caractéristiques du site, avec l'affirmation de sa signification particulière.

Chapitre 3 : Des aspects de gestion, vision et objectifs – en identifiant les aspects clé de gestion et les objectifs qui doivent être abordés pour protéger le site répertorié comme patrimoine mondial, groupés dans les sections suivantes:

- Gestion et administration publique,
- Protection et conservation de l'ensemble monumental,
- Aménagement et utilisation de l'espace public,
- Activités culturelles et de promotion de la valeur universelle,
- Développement durable du tourisme

Chapitre 4 : Le plan d'action pour la gestion de la propriété, supervision et évaluation, contenant les projets spécifiques qui vont orienter le processus d'implémentation des opérations de conservation et valorisation.

## 2. LA DESCRIPTION DU SITE - LA COMPREHENSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE, D'INTÉGRITÉ ET D'AUTHENTICITÉ

---

### 2.1. Localisation et définition

L'ensemble d'art moderne de Târgu Jiu est un chef-d'œuvre du génie créateur humain dû à l'un des plus grands promoteurs de l'art moderne. L'ensemble réalisé en Roumanie est le seul ouvrage d'art monumental d'ampleur créé par Constantin Brâncuși qui détenait à la date de la conception de l'ensemble une reconnaissance mondiale. L'entier ensemble monumental est un hommage rendu aux héros morts pendant la première guerre mondiale.

Le municipe Târgu Jiu, avec une population stable de 98.362 habitants (2011), est la résidence du département Gorj et il est situé dans la Région de Développement Sud - Ouest Olténie, à 18 km vers le sud de la chaîne des Montagnes Carpates. Le développement de la ville a été facilité le long du temps par son emplacement au croisement de certaines routes importantes (vers Craiova, Râmnicu-Vâlcea, Drobeta Turnu-Severin, Petroșani), ainsi que par la construction en 1888 du chemin de fer Filași-Târgu-Jiu.

Situé à une distance de 287 Km de Bucarest, Le Municipe Târgu Jiu est traversé par des routes importantes qui assurent son accessibilité (RN66 qui relie l'Olténie à la Transylvanie, RN67 qui relie directement ou par des ramifications le Banat au département Vâlcea et la magistrale Ligne 202 Simeria – Petroșani – Tg. Jiu – Filași). Le municipe Târgu Jiu ne dispose pas de son propre aéroport, les plus proches se trouvent à Craiova, à une distance de 113 km et à Sibiu à 210 km.

Les parties composantes de l'ensemble sont situées au centre ville, le long de l'artère de circulation Calea Eroilor, ayant une longueur de 1,5 km, avec l'orientation générale est-ouest. Cet axe est gouverné par les points d'emplacement des éléments de *La Trilogie* formée de La Table du Silence, La porte du Baiser et La Colonne de l'Infini, œuvres d'apogée de la création du sculpteur Costantin Brâncuși – originaire de ceux lieux-là – et des repères fondamentaux pour l'art modern universel. L'ensemble Monumental inclut<sup>1</sup>:

- **La Table du Silence (1938)** est située dans le Jardin Public à côté de la rive du Jiu. Elle est faite en pierre (calcaire de Bampotoc) et elle est entourée de 12 chaises en pierre ronde (en forme de clepsydre).

La table est formée de 2 disques monolithes en calcaire, le plus grand superposé sur le petit. La hauteur de la table est de 0,90 m, le disque supérieur ayant le diamètre de 2,15 m, et le disque inférieur de 2,00 m.

Les 12 chaises, de 0,45 mètres hauteur, entourent d'une manière radiaire et équidistante la table, sur le trajet d'un cercle. Chaque chaise est construite de 2 semi sphères tangentes, au diamètre de 0,55 m.

---

<sup>1</sup> Kovacs, I., Postăvaru, I, Mihai, D. et al. *Dosarul de candidatură pentru înscrierea pe lista Patrimoniului Mondial UNESCO a Ansamblului Monumental Calea Eroilor*, Institutul Național al Patrimoniului, București, 2013

- **L'allée des chaises** (1937-1938) compte 30 chaises en pierre (de 0,545 m hauteur), carrées (en forme de clepsydre) disposées d'un côté et de l'autre de l'allée dans de groupes de trois, qui font le lien entre le group de la Table du Silence et la Porte du Baiser.

La structure est ressemblante à celle des chaises de la Table du Silence, mais les éléments ont une section carrée, avec un côté de 0,45 m. Un modèle sculpté en bois de la chaise se trouve dans l'atelier du sculpteur et selon l'ébauche de celle-ci on a exécuté les chaises en pierre dans les ateliers de la société „Pietroasa”, de Deva. Une chaise originelle se trouve dans la collection du Musée d'art Moderne de Paris ayant les dimensions 0,45 m / 0,41 m / 0,41m, signé et daté en 1928.

- **La Porte du Baiser** (1937-1938) est un portail de grandes dimensions (ayant 5,13 m hauteur, 6,45 m longueur și 1,69 m largeur) réalisé en travertin. Le motif décoratif est celui du "baiser".

La porte est une structure trilitique, formé de deux piliers qui soutiennent un linteau. On a utilisé environ 4 blocs de pierres pour chaque pilier, et pour le linteau, les plaques de pierre ont été fixées sur un noyau de ciment armé, à l'aide de boulons en fer. Le portail a comme base des dalles carrées en pierre, disposées en carroyage 10/4

**2 bancs en pierre**, réalisés en 1937, sont disposés d'un côté et de l'autre de la Porte du Baiser (au nord et au sud), retirés au bord de l'allée. Ce sont des monolithes prismatiques, avec une section en "L", en travertin de Banpotoc, construits dans le même temps que la Porte.

- **La Colonne de l'Infini** (1937-1938) située dans le parc qui porte le même nom, est considérée en général la partie la plus importante de l'ensemble. Elle est constituée d'une suite de modules en fonte laitonnée (16 modules ayant 180x90x45 cm chacun et deux semi modules, d'une hauteur totale de 29,35 m).

Le prototype pour les modules de la colonne a été élaboré par Brâncuși à Targu Jiu, dans un modèle en bois de tilleul, qui a été finalisé en septembre, 1937. Les éléments en fonte et les segments de la tige d'armature ont été fondus pendant la période septembre-octobre 1937, aux usines de Petroșani. Les pièces ont été nettoyées avec de la sable et puis polies. Les travaux de montages ont commencé sur l'emplacement, en octobre 1937 et se sont finis au mois novembre de la même année. Les travaux de fondation et montage se sont déroulés selon le projet technique, sous la direction et sous la surveillance de l'ingénieur Ștefan Georgescu-Gorjan et suivis par Brancuși soit directement, soit par le biais de la correspondance avec l'ingénieur.

Sur le trajet de 1500 m de l'axe, les distances entre les éléments de la *Trilogie* sont: La Table du Silence - La Porte du Baiser 160 m, La Porte du Baiser – La Colonne de l'Infini 1340 m. Sur l'axe médiane, s'interpose l'Église Les Saints Apôtres, à 810 de La Porte du Baiser et à 530 m de La Colonne de l'Infini.

## 2.2. La signification de l'ensemble

L'ensemble monumental de Târgu Jiu, inscrit depuis 2007 dans la Liste du Patrimoine Européen, représente un ensemble dans l'architecture monumentale mondiale moderne ayant une valeur universelle due à l'expressivité du génie créateur de l'artiste Constantin Brâncuși, qui par la pureté, la simplicité et la nouveauté des concepts qu'il développe par cet ensemble monumental, va influencer d'une manière décisive la sculpture moderne.

Brâncuși a été le premier et le plus grand sculpteur de l'art moderne, ayant une très grande influence sur la sculpture du XX<sup>ème</sup> siècle (surtout dans la deuxième partie). L'art de Brâncuși est une porteuse d'idées, et depuis ce moment-là, la sculpture moderne et puis celle contemporaine sont devenues un acte de concentration intellectuelle, l'artiste étant dans la même mesure un esprit méditatif. Pour la première fois depuis le Moyen Age, son œuvre d'art n'est plus une simple reproduction d'une réalité sensible, par contre elle est élevée „au statut d'idée qui la définit dans le même temps comme objet” (I. Glass).

Les éléments de l'Ensemble monumental de Târgu Jiu, dédié aux héros de Gorj, morts pendant la Première Guerre Mondiale, sont disposés le long d'un axe orienté ouest-est, perpendiculaire, à l'ouest, dans le lit de la rivière Jiu, et qui suit un trajet vers l'est dans la direction de la cime des montagnes Parâng.

Ayant comme point de départ Le Jardin Public de la ville, organisé, sur la rive de Jiu, en 1853, dans *Le Bocage avec son fourré d'arbres, avec des peupliers et des aunes séculaires*, où ont été disposés deux des éléments de l'Ensemble, „La Table du Silence” et „La Porte du Baiser”, l'axe englobe, dans son secteur médian, l'église „Les Saints Apôtres Petru et Pavel” réalisée en 1747 et reconstruite en 1927-1937. Celle-ci donne vers le parc de la „Colonne de l'Infini”, situé sur un promontoire de la terrasse diluviale supérieure de la rivière Jiu, ancien terrain vague utilisé comme foire d'animaux nommé par Brâncuși „La foire du foin”, situé dans la zone de l'ample ensemble des anciennes Casernes du régime 7 d'Artillerie Lourde, et du Régiment 18 d'Infanterie „Tudor Vladimirescu” et dans la proximité de la vieille École Commerciale, de la rue Tudor Vladimirescu.

L'axe, nommé, en 1937, „Calea Eroilor” par la décision du Conseil Local, à la proposition de la Ligue des Femmes de Gorj, se matérialise dans une voie continue de circulation, disposant de segments piétonniers et carrossables. Ses flancs regroupent des bâtiments historiques („Le Collège”, „L'École de garçons”) mais aussi des maisons bâties pendant la période 1937-1938, en style national Roumain, les unes d'entre elles, classées aujourd'hui comme monument historique.

L'ensemble, réalisé progressivement, tout d'abord de la „Colonne de l'Infini” („La Colonne de la reconnaissance infini”, dédiée aux héros morts en 1916 au bord de la rivière Jiu) et „La porte du Baiser” (portail en pierre, destiné à servir d'entrée principale dans Le Jardin Public), a été accompli avec „La Table du Silence” (table ronde en pierre, entourée radialement de 12 chaises rondes, déposées au bord des eaux de la rivière Jiu) et autres 30 chaises, le panneau carré, disposées en groupes de trois, le long de l'allée entre „La table du Silence” et „La Porte du Baiser”, toutes assises directement sur la

terre comme un socle naturel. Les emplacements ont été longuement réfléchies par l'auteur, avec des photos, ébauches, des maquettes antérieures, pour que l'œuvre de for public soit insérée dans l'ambiant convenable.

### 2.3. Le Statut et l'administration de la propriété

L'ensemble Monumental Calea Eroilor se trouve dans la propriété publique de la ville et dans l'administration du Conseil Municipal Tg. Jiu et il est inscrit dans la Liste des Monuments Historiques 2004, sous le code GJ-III-a-A-09465, municipe Tîrgu Jiu, Calea Eroilor (1937-1938).

### 2.4. Le contexte législatif et le cadre de réglementation des mesures de protection

La problématique de la réglementation de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor et du développement de sa zone de protection est complexe, provenue de la diversité des types d'éléments patrimoniaux (monuments et zones protégés), ainsi que de l'échelle de leur manifestation territoriale. Dans cette zone il existe:

- Des monuments, dont les parcelles ont un régime de protection consenti par la Loi 422 – 2001 concernant la protection des monuments historiques (Article 3, ligne 1 lettre a)
- Des ensembles historiques, dont les parties composantes, des constructions et des terrains, se trouvent sous le régime de protection consenti par la Loi 422 – 2001 concernant la protection des monuments historiques (Article 3, ligne 1 lettre b)
- Des sites historiques, dont les parties composantes, des constructions et des terrains, se trouvent sous le régime de protections consenti par la Loi 422 – 2001 concernant la protection des monuments historiques (Article.3, ligne.1 lettre. c) ainsi que des zones protégées générées par ceux-ci, c'est-à-dire:
  - Les zones de protection des monuments, des ensembles et des sites, réglementés en conformité avec les prévoyances de l'Article 9 de la Loi 422-2001
  - La zone construite protégée, instituée par l'approbation de la documentation d'urbanisme „Plan Urbanistique Zonal pour la zone construite et protégée de l'ensemble monumental *Calea Eroilor* réalisé par Constantin Brâncuși à Târgu Jiu” élaboré par SC Urbanproiect S.A. en 1994.
- Dans le contexte de la préparation du dossier de nominalisation dans la Liste du Patrimoine Mondial UNESCO, on ajoute à ceux-ci la Zone de protection de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* réalisé par Constantin Brâncuși.

Il existe, par conséquent, une superposition des régimes de protections générés par les éléments patrimoniaux de la zone sujet de l'étude. A cette complexité on ajoute celle de la superposition entre protection et gestion du site, dans les conditions de son placement dans le centre historique d'une ville qui se trouve dans des processus profonds de transformation et revitalisation.

C'est pour cela, dans le cas de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* de Târgu Jiu, le contexte législatif (national et international avec applicabilité nationale) ainsi que le contexte normatif et méthodologique doivent être implémentés en conformité avec les capacités de leurs instruments et avec l'applicabilité à la situation concrète. La liste des principaux documents est présentée détaillée dans l'annexe 2.

En vue de l'élaboration d'un plan de Gestion du Site de Patrimoine Mondial, il faut prendre en considération les conclusions suivantes de l'étude historique de consolidation :

- a) Le développement naturel, historique de la ville Târgu Jiu a été modifié, en sens positif, par l'initiative de l'édification de l'ensemble monumental *Calea Eroilor* et par sa réalisation. En ce moment, l'évolution urbanistique, sociale, économique de la ville ne peut plus être conçue sans tenir compte de la valeur universelle d'exception de l'Ensemble *Calea Eroilor*, quel que soit le moment quand celle-ci sera classée dans la Liste du Patrimoine Mondial, ou même si cela n'arrivera pas, à cause de raisons variées.
- b) Les réglementations urbanistiques établies par PUZ ZCP ne suffisent pas pour assurer la vitalité de la zone de l'ensemble monumental et non plus pour sa bonne présentation efficace, correcte et soutenable. Le plan de gestion du site élargira la sphère et la surface sur laquelle se plient les réglementations urbanistiques ayant des conséquences qui devront être prises en considération dans le Plan Urbanistique Général et dans les politiques et les stratégies à long terme de la municipalité. Conformément à l'Article 96 du Guide opérationnel pour la mise en pratique de la Convention du Patrimoine Mondial *„La protection et la gestion du bien de patrimoine mondial doivent s'assurer que la valeur universelle exceptionnelle ainsi que les conditions d'intégrité et authenticité définies dans le même temps que l'inscription sont maintenues ou améliorés à l'avenir.”*

## **2.5. La délimitation de l'ensemble monumental et de la zone tampon**

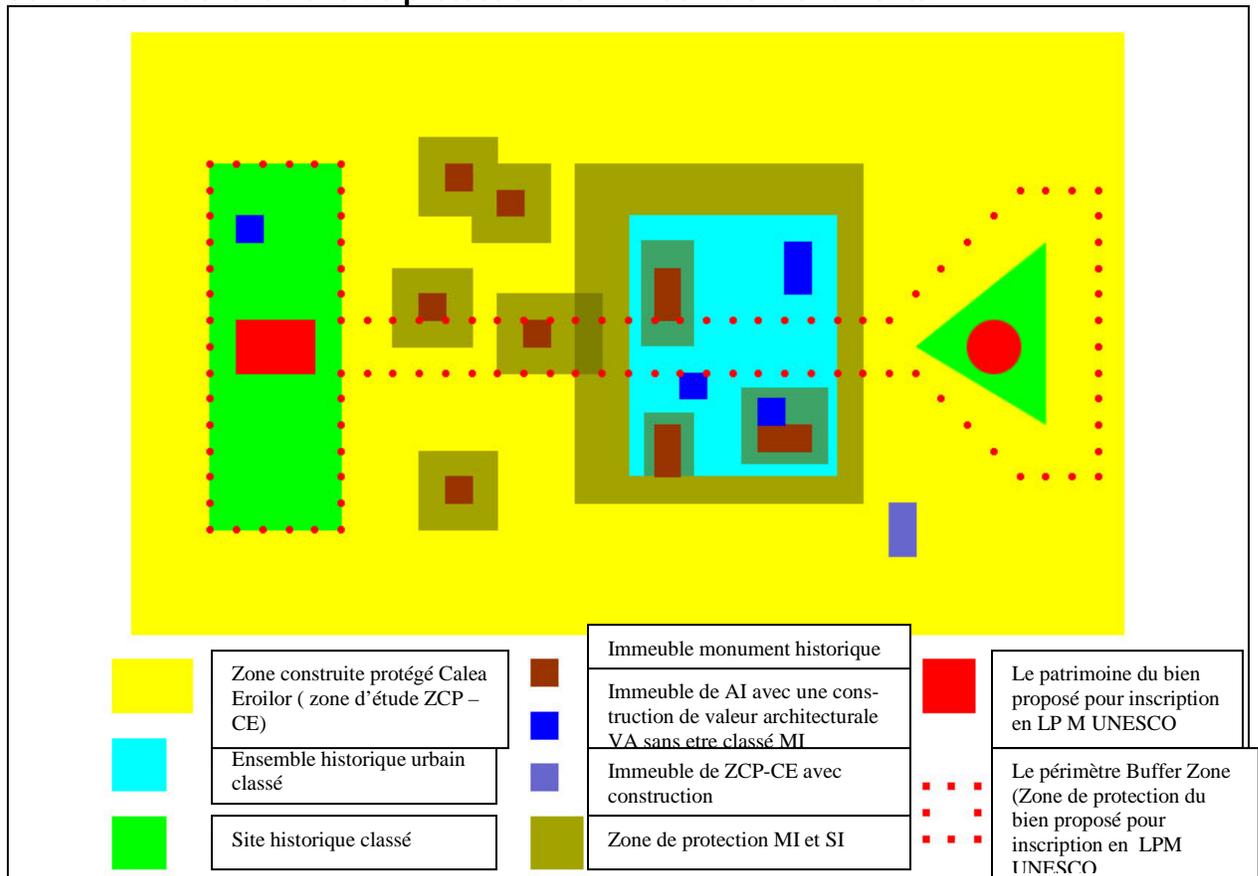
La délimitation de l'Ensemble Monumental et de sa zone tampon, est réalisée par le PUZ «La Zone de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*» (2013) et elle est illustrée dans la carte no. 1. La délimitation de la zone tampon est réalisée de telle manière qu'elle soutienne l'expression de la valeur universelle de l'ensemble, son intégrité et son authenticité. Cela inclut un niveau supplémentaire de protection adjacente, dans lequel l'espace de perception des monuments, sur le parcours piétonnier, les perspectives importantes et d'autres zones ou attributs fonctionnels sont identifiés et réglementés.

On inclut dans la zone tampon les deux parcs dans lesquels sont placés La Table du Silence, L'Allée des Chaises et La Porte du Baiser, et respectivement La Colonne de l'Infini, avec une zone adjacente qui s'étend jusqu'à la limite inférieure du premier rang de parcelles trouvées autour du Parc de la Colonne et sur la rive droite de Jiu. On y inclut d'ailleurs les propriétés le long de *Calea Eroilor* ayant accès direct de cette rue, ainsi que la zone des propriétés trouvées vis-à-vis du Parc Municipal, sur le boulevard Constantin Brâncuși.

Le Plan Urbanistique Zonal identifie et réglemente les catégories suivantes de zones protégées:(figure. 1) :

- Une zone construite et aménagée - ZCP L'ensemble Calea Eroilor délimitée partiellement par PUZ ZCP de 1995, qui compte une série de monuments historiques (catégorie A et B), des ensembles historiques (axe Ensemble Monumental Calea Eroilor), des sites historiques (Le Parc de la Colonne de l'Infini, et le Parc Municipal Constantin Brâncuși).
- Des Zones de Protection (ZP) générées par les valeurs protégées identifiées au-dessus en vertu des prévisions de la Loi no. 422/2001 et de la Loi no. 5/2000, des zones qui se superposent du point de vue territorial et qui composent leurs effets entre elles.
- La zone tampon (buffer-zone – BZ) résulte de la délimitation de l'Ensemble Monumental de Constantin Brâncuși par la proposition d'être inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial UNESCO. Celle-ci s'ajoute aux degrés de valeur patrimoniale explicités par LMI et aux niveaux de protection établis antérieurement à un niveau supérieur, d'importance internationale.

**Figure 1. La superposition des valeurs et des régimes de protection dans la délimitation de la zone de protection de L'Ensemble Monumental.**



source: UAUIM/CCPEC (2013) PUZ La Zone de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor

## 2.6. L'utilisation durable

Les propriétés inscrites sur la Liste du Patrimoine Mondial peuvent être utilisées dans des modalités durables du point de vue culturel et écologique et du point de vue de leur contribution à la qualité de la vie des communautés auxquelles elles appartiennent. La durabilité de l'utilisation ne peut pas avoir un impacte négatif sur la valeur universelle particulière, celle-ci étant identifiée, protégée, conservée afin de la transmettre aux générations futures.

Le plan de gestion identifie et intègre les possibilités d'utilisation de l'Ensemble Monumental dans la vie socio-économique et culturelle de la ville, assurant à la fois la protection de sa valeur universelle exceptionnelle. Les programmes et les projets formulés conduisent vers la promotion d'un tourisme culturel durable et des activités de recherche, éducation et information d'un large public.

## 2.7. Le système de gestion

Le système de gestion de l'Ensemble Monumental comprend la pratique et les instruments de planification et contrôle, ainsi que les mécanismes institutionnels d'implémentation des programmes, de supervision – évaluation et de coopération avec la communauté locale.

Une gestion effective suppose un cycle d'actions à terme court, moyen et long qui vise la protection, la conservation et la mise en valeur de la propriété. Une approche intégrée de la planification et de la gestion est essentielle pour guider l'évolution des propriétés le long du temps et pour maintenir tous les aspects de la valeur universelle particulière de ceux-ci. Cela suppose:

- Définir la signification de l'ensemble monumental, en conformité avec les procédures du Comité du Patrimoine Mondial;
- Entretenir l'intégrité et l'authenticité de l'ensemble et de son milieu environnant;
- La compréhension du processus et de l'histoire de l'ensemble et son intégration dans les projets actuels de développement urbain, comme ressource de culture et d'attraction de visiteurs.
- Réglementer l'utilisation des terrains et de l'intervention dans l'espace public ainsi que des propriétés privées adjacentes, en vue d'une conservation durable;
- Le soutien de l'utilisation courante pour le maintien et la consolidation de la signification de la propriété.

Les mécanismes institutionnels responsables incluent des structures dédiées au niveau de l'administration publique locale et des schémas complexes de partenariat avec tous les acteurs publics et privés impliqués. L'élaboration du plan de gestion prend en considération les prévisions de l'Arrêté du Gouvernement No. 1268 du 8 septembre 2010: *Programme de protection et de gestion pour les monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial UNESCO*. Celles-ci spécifient les objectifs généraux du programme de protection et de gestion, qui fait référence à l'implication des communautés locales, l'amélioration de l'accès public, ainsi qu'à la responsabilisation des autorités avec des attributions en domaine, mais surtout établit les formes de coordination et de supervision des sites / monuments inscrits sur la Liste UNESCO – par la création obligatoire des Comités d'Organisation, des comités organisés selon l'inscription du monument dans la Liste UNESCO.

Conformément au chapitre IV de l'Arrêté du Gouvernement, concernant le Système de gestion des monuments, [art.8] *la gestion des monuments se réalisera par l'implémentation d'un système de gestion qui aura comme objectif principal la protection des monuments dans leur intégrité et totalité, en concordance avec la législation de la Roumanie et avec le guide opérationnel UNESCO.*

Par la modification de l'article 9, par l'Arrêté du Gouvernement 1102 de 2011, on spécifie que pour chaque monument inscrit sur la Liste UNESCO le conseil départemental dans le territoire duquel se trouve le monument va nommer un coordonateur du monument [art.9.1]. Aussi, [art. 10.1] *pour chaque monument inscrit sera créé un Comité d'organisation UNESCO (COU), dont feront part :*

- *le coordonateur du monument, nommé conformément à l'article 9 ligne (1) ;*
- *un représentant du possesseur du monument historique ;*
- *un représentant de l'inspectorat départemental pour des situations d'urgence ;*
- *un représentant de l'inspectorat départemental de police ;*
- *un représentant de la communauté locale ;*
- *un représentant du Ministère de la Culture et du Patrimoine National ;*
- *un représentant de la direction départementale de culture et le patrimoine national ;*
- *un responsable scientifique, désigné par l'Institut National du Patrimoine, qui assure la coordination méthodologique de l'activité de protection du monument historique ;*
- *un représentant du conseil départemental.*

Les chapitres suivants détaillent le système de gestion par l'identification des aspects clé de gestion de la protection et de la valorisation durable de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor et par la proposition des paquets de programmes et plans d'action spécifiques à la problématique identifiée. Un système de supervision et d'évaluation du processus d'implémentation du plan de gestion est aussi inclus.

### **3. Aspects de gestion, vision et objectifs**

---

#### **3.1. Aspects de gestion**

Ce chapitre identifie les aspects clé de gestion qui doivent être abordés pour la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*. On présentera ensuite des aspects identifiés à l'aide de la consultation des facteurs de décision et de la communauté locale dans le processus de la formulation du plan, groupés dans les sections suivantes:

##### **3.1.1. Gestion et administration publique**

###### Des structures institutionnelles:

L'ensemble Monumental *Calea Eroilor* se trouve dans la propriété du Municipie Târgu Jiu, la responsabilité de son administration revenant à la Mairie du municiple.

Dans son organigramme, dans le sous-ordre du Conseil Local, se trouve le Centre Municipal de Culture, *Constantin Brâncuși*, institution publique de culture avec personnalité juridique, fondé en conformité avec les prévoyances de l'Ordonnance d'Urgence du Gouvernement 118/2006, (avec les modifications et compléments ultérieures), qui déroule des activités dans le domaine culturel, d'information et d'éducation permanente, représentant des services culturels d'utilité publique, ayant rôle d'assurer la cohésion sociale et l'accès à l'information (<http://centrulbrancusi.ro/>). Le centre a aussi des attributions directes concernant la conservation, la protection et la mise en valeur de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*; en coordonnant le programme de surveillance du comportement des monuments le long du temps.

La supervision de la zone de protection de l'Ensemble Monumental est réalisée à présent par la mairie du Municipie Târgu Jiu par ses propres services. Dès 1995, la municipalité elle s'est assumé ce rôle par l'acceptation du statut de Zone Construite Protégée pour le territoire entre la Rue Unirii, la Rivière Jiu et la Rue Tudor Vladimirescu et le Parc de la Colonne de l'Infini. Les attributions concernant le développement de la zone, la planification et l'autorisation des investissements publics et privés reviennent au Service d'Urbanisme et au Service des Investissements.

Les espaces publics et l'aménagement des parcs où sont situés les monuments sont gérés par SC Edilitara SA et par le Service de ménage communal. La deuxième répond aussi de l'aménagement et de la vérification de l'état technique des rues, du contrôle et d'assurer les activités concernant la salubrité, l'eau-canalisation, illumination publique, des espaces verts et parcs, la circulation routière, l'aménagement et l'exploitation des parkings et les lieux publics d'affichage, la prévention de la pollution de l'eau et de l'air.

La garde et la protection des monuments est assurée par la Police locale, qui a dans ses attributions le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, de la protection du milieu environnant, des objectifs des biens d'intérêt public et privé, la surveillance directe ou vidéo des espaces publics, le combat de la transgression des normes concernant la salubrité du municiple.

A part pour le Centre Municipal de Culture, qui est une unité dédiée à l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*, les autres services délèguent leurs représentants lorsqu'on aborde d'une manière intégrée l'intervention dans la zone tampon. La gestion de

l'ensemble monumental est réalisé à présent par une équipe de la mairie coordonnée par le vice-maire et qui comporte des représentants du centre Municipal de Culture Constantin Brâncuși, Le Service d'Investissements, Le Service d'Urbanisme, Le Service de Ménage Communal.

La formation professionnelle:

Le personnel des structures institutionnelles existantes est de spécialité, et lorsque de nouvelles spécialisations sont nécessaires pour réaliser certains travaux particuliers, celles-ci sont sous-traitées. Vu que la gestion du patrimoine est un domaine complexe qui couvre tant des aspects historiques/ culturels, que techniques, d'entretien et de conservation, mais aussi des problèmes de gestion et financement, il y a un besoin de formation professionnelle continue, supposant des activités spécifiques de transfert de nouvelles connaissances ainsi que des ateliers de travail interdisciplinaires concernant la problématique énoncée.

La planification et le contrôle dans la construction:

La planification du développement urbaine se réalise en base des documentations en vigueur PUG approuvé en 1998 et PUZ Calea Eroilor (1997). L'actualisation de ces documentations est en procès de déroulement, le Plan Urbanistique Zonal – La Zone de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* étant finalisé en juillet 2013 et se trouvant en cours de recevoir son avis. Celui-ci délimite l'Ensemble Monumental et sa zone tampon, établissant en même temps les réglementations urbanistiques d'intervention.

L'implication de la communauté :

Par rapport au total de la population du municipe, dans la zone tampon de l'Ensemble Monumental habitent environ 1500 citoyens. Ceux-ci sont directement affectés par la circulation des visiteurs et seront affectés par les projets de réhabilitation implémentés à Calea Eroilor. Leur participation et leur implication dans les programmes du plan de gestion, dans les activités culturel-commémoratives sont cruciales pour l'implémentation du plan de gestion.

Une série d'institutions sont situées dans la zone de protection et constituent une base solide pour des partenariats dans des programmes culturels (exemple: L'Université Constantin Brâncuși, Le Théâtre Dramatique Elvira Godeanu, Le Musée d'Art, La Bibliothèque Départementale Christian Tell, Le Collège Alexandru Stefulescu, Le Collège Commercial Virgil Madgearu) ou des programmes d'investissement (Hôtel Brâncuși, Hôtel Gorj, Hôtel Europa, Hôtel Dasiana, Hôtel Miami, autres unités commerciales et d'alimentation publique).

L'Église Sfinții Apostoli (Les Saints Apôtres), par sa position dans l'axe Calea Eroilor représente un grand facteur de polarisation de la vie de la communauté et un élément important pour les touristes dans le parcours du trajet de visite. Autres institutions publiques localisées dans la zone tampon de l'Ensemble Monumental sont la Garnison Târgu Jiu, l'Inspectorat Départemental de Police Gorj, Le Service Roumain d'Informations Gorj.

Au niveau de l'entière communauté urbaine, les chaines d'information et de communication avec la population sont assurées par le Centre d'Information pour les Citoyens, par le Compartiment de Relations Publiques et le Compartiment pour l'Information Publique Directe, ainsi que par la presse locale. Leur implication directe dans le débat des réglementations de la zone tampon et dans les opérations de

protection et de gestion du patrimoine est nécessaire pour soutenir la démarche de l'administration locale.

Le rôle des organisations non-gouvernementales pour faciliter et structurer l'implication de la communauté et celui de partenaire des autorités locales devient important pour tous les programmes. L'Ordre des Architectes et les filiales des unions de création sont impliqués dans des activités de débat des opérations urbaines / des concours et dans des activités culturelles. D'autres ONG implémentent des projets propres de conscientisation et développement local (par exemple: L'Association *Une nouvelle chance pour tous les habitants du Gorj* implémente le projet „Découvre Brâncuși” financé par le Ministère de la Jeunesse et du Sport, et l'organisation *Les amis de la bibliothèque* réalise, en partenariat avec le Centre Culturel, des actions avec des volontaires - des élèves et des étudiants - pour organiser la bibliothèque du Centre Culturel et pour guider les groupe de touristes).

### **3.1.2. Protection et conservation de l'Ensemble Monumental**

Le contenu du plan de management met en évidence les mesures par lesquelles on assure la protection, la conservation et la promotion de patrimoine de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*. Par leur emplacement dans un espace ouvert (en plein air), les pièces de l'ensemble peuvent être affectées par des périls actifs ou latents partant de l'action des facteurs de climat, la pollution de l'aire mais aussi d'un possible comportement destructif de la part des visiteurs (tant sur les objets de patrimoine que dans l'intérieur de la zone tampon)

#### La supervision des facteurs de risque :

Le Conseil Local Târgu Jiu, en tant que administrateur de l'Ensemble Monumental a la responsabilité d'identifier les facteurs qui mettent en péril la réalisation des objectifs de gestion du plan présent, avec la création de politiques locales, des guides, des méthodes par lesquelles pendant la durée de vie du patrimoine est implémenté le plan de gestion. La supervision des aspects qui représentent des risques et des périls pour l'Ensemble Monumental est une des priorités et se réalise avec des institutions publiques de ressort.

La responsabilité de surveillance de la qualité de l'aire et du risque de la pollution revient au Ministère de l'Environnement et des Changements Climatiques par l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement et les agences départementales. Au niveau du département Gorj un programme intégré de gestion de la qualité de l'air se trouve dans la phase d'implémentation. Ce programme est approuvé chaque année par le Conseil Départemental et contient les mesures qui doivent être prises ainsi que leur stade d'implémentation.

La qualité de l'air dans le municipe Târgul Jiu est surveillée par des mesures permanentes par le biais de la station automatique GJ – 1, située dans la rue Vasile Alecsandri nr. 2. A part la surveillance de certains paramètres météorologiques comme la température, la radiation solaire, les précipitations, la vitesse et la direction du vent, l'humidité relative et la pression de l'air, on surveille les polluants SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO, O<sub>3</sub> et des poussières PM<sub>10</sub> qui peuvent affecter, avec certaines valeurs, les objets du patrimoine.

Les rapports annuels réalisés pour les indicateurs mentionnés indiquent des valeurs sous la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine et qui ne représentent pas un facteur de risque pour l'ensemble monumental. Les rapports indiquent des valeurs limite de 21,64µ/mc pour le polluant NO<sub>2</sub>, 19,25µ/mc pour le polluant SO<sub>2</sub>, 28,95µ/mc pour des poussières en suspension (pour le polluant PM<sub>10</sub>), 0,40µ/mc pour le polluant CO, 29,27µ/mc pour le polluant O<sub>3</sub>. Pour les métaux lourds en air on n'a pas enregistré des dépassements de la valeur limite et de la valeur cible prévues dans la législation.

L'inspectorat général pour des Situation d'Urgence réalise le Plan d'analyse et de couverture des risques qui prend en considération les risques de tremblement de terre et d'inondation. Les lacs d'accumulation réalisés pour les hydrocentrales qui se trouvent le long de la rivière Jiu, réduisent le péril d'inondations à la catégorie de risque mineur.

La protection des monuments contre des possibles actes de vandalisme, est réalisée par la Police locale, par la garde permanente et par des caméras de surveillances qui assurent une transmission en temps réel. (sans possibilité d'enregistrement).

#### La surveillance du comportement le long du temps et le programme de gestion du monument :

Le Centre Municipal de Culture est responsable de la réalisation du *Plan de surveillance du comportement des monuments le long du temps*. Des inspections régulières, effectuées conformément à la législation présente, sont implémentées, en publiant des rapports périodiques dans le Journal des Événements. Les actions de conservation et les résultats de l'intervention après les situations spéciales sont organisés dans des rapports et sont faits publiques aux autorités avec des responsabilités dans la conservation des pièces. Le financement des travaux de restauration se réalise par le Ministère de la Culture par le Plan National de Restauration.

La surveillance du comportement le long du temps et le programme de gestion du monument se réalise conformément au programme de gestion du monument qui dérive de l'acte normatif P130/1997 élaboré par INCERC et approuvé par Ordre MLPAT no. 109/N/01.06.1997 et contient :

- La surveillance indirecte (Assurer la sécurité des pièces, La surveillance des facteurs de microclimat, La surveillance de la variation du niveau phréatique)
- La surveillance directe (La vérification périodique de toutes les pièces, La répétition périodique des mesures ultrasoniques effectuées à l'occasion des recherches de l'an 2000, Mesures de vibration pour l'enregistrement de la rigidité de la structure, des mesures directes et des macrophotographies concernant l'état des joints de maçonnerie, l'Inspection extérieure et l'inspection du bassin de visite de la chaîne de ventilation à la Colonne de l'Infini)
- Des instructions d'entretien courant.

L'inscription dans la Liste du patrimoine mondial va générer la réalisation du Programme de gestion du monument UNESCO, en conformité avec les prévoyances de la Décision Gouvernementale 1268 du 8 décembre 2010, *Programme de protection et de gestion pour les monuments historiques inscrits dans la Liste du Patrimoine Mondial UNESCO*, (modifiée par la Décision du Gouvernement 1102 du 2011).

La Réglementation des investissements publics et privés dans la zone de protection :

Celle-ci se réalise par l'application du Règlement Local d'Urbanisme (PUZ Zone de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor, 2013). Dans le même temps il existe l'obligation légale de réalisation par MC par DJC de l'Obligation concernant l'utilisation du Monument Historique qui règle, avec les mesures qui seront comprises en RLU/PUZ, la manière d'entretien, conservation, restauration, mise en valeur, utilisation des deux parcs dans lesquels se trouvent les monuments.

Le Plan Urbanistique Zonal (2013) établit des réglementations urbanistiques supplémentaires résultées de la sollicitation d'inscription de l'ensemble dans le patrimoine mondial, qui a comme base les conclusions de l'Étude historique général (2013). Celles-ci contiennent les interventions admissibles pour les catégories de sous-zones suivantes. (voir l'Étude historique général):

- La sous-zone du Parc Municipal, où on ne permet pas de nouvelles constructions et où on admet des interventions de réhabilitation des constructions et des plantations existantes.
- La sous-zone Rue Calea Eroilor entre Le Boulevard Brancusi (y compris) et Piata Victoriei, où on admet des interventions gardant le fond construit (MI), de réhabilitation du pavement et du mobilier urbain, de suppression et reconstruction sur des parcelles vides ou occupées avec des constructions qui ne sont pas protégées et sans valeur architecturale identifiées par l'étude d'argumentation, ainsi que la plantation d'arbres selon l'étude de paysage.
- La sous-zone qui traverse Piata Victoriei, jusqu'à la Rue G-ral Magheru où on admet des interventions de réhabilitation du pavement et du mobilier urbain, de réhabilitation des constructions et des espaces verts, en vue du contrôle des perspectives le long de l'axe Calea Eroilor.
- La sous-zone entre la Rue G-ral Magheru et Rue 16 Noiembrie, où on admet des interventions de conservation/ restauration des constructions MI et avec valeur architecturale identifiées par l'étude d'argumentation, de réhabilitation, réparation, modification et de destruction des constructions nocives ou sans valeur architecturale identifiées par l'étude d'argumentation, ainsi que la réhabilitation du trottoir et l'adaptation du profil et des plantations des rues, au spécifique d'une artère principalement piétonne ouverte au trafic des résidents.
- La sous-zone de la place de L'Église Sfinții Apostoli (Les Saints Apôtres), où on admet des interventions de conservation/ restauration des constructions MI et avec valeur architecturale identifiées par l'étude d'argumentation, de réhabilitation, réparation, modification et de destruction des constructions nocives ou sans valeur architecturale identifiées par l'étude d'argumentation, ainsi que la réhabilitation du trottoir et l'adaptation du profil et des plantations des rues, au spécifique d'une artère principalement piétonne ouverte au trafic des résidents, sur la direction de l'axe Calea Eroilor et traversant la rue 16 Februarie.
- La sous-zone entre la place de L'Église Sfinții Apostoli (Les Saints Apôtres) et la Rue Gh. Tătărașcu (exclusivement les parcelles de la deuxième), où on admet des interventions de conservation/ restauration des constructions MI et avec valeur architecturale identifiées par l'étude d'argumentation, de réhabilitation, réparation, modification et de destruction des constructions nocives ou sans valeur architecturale identifiées par l'étude d'argumentation, ainsi que la réhabilitation du trottoir et l'adaptation du profil et des plantations des rues, au spécifique d'une artère principalement piétonne ouverte au trafic des résidents.

- La sous-zone du Parc de la Colonne, où on a identifié deux autres sous-zones fonctionnelles: dans la première, située autour de la colonne, on ne permet pas des constructions nouvelles et on admet des interventions de réhabilitation des plantations existantes, dans le deuxième sous-zone sont autorisés dans certaines limites et dimensions la construction des espaces destinés pour l'entretien de la visite du site. A noter que ces espaces peuvent être construites uniquement souterrains, avec un excès de 50 cm part réelle des terres développé.

### **3.1.3. Aménagement et utilisation de l'espace public**

L'espace public est abordé dans le plan de gestion de la perspective de l'infrastructure, de perception et de visite de l'Ensemble Monumental et pour assurer le cadre support pour les activités culturelles et touristiques. En ce sens, il regroupe des voies d'accès, l'axe Calea Eroilor et les deux parcs trouvés à chaque bout de l'axe.

#### Accessibilité auto et piétonne :

La zone de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor, étudiée dans PUZ 2013, dispose d'une bonne accessibilité au niveau de la ville, en se superposant partiellement à la zone centrale définie par le PUG en vigueur et elle est comprise à l'intérieur d'une trame majeure, formée de deux systèmes perpendiculaires:

- Le système d'axes nord-sud avec les rues : Rue Jiului, Rue Barajului, Rue C-tin Brâncuși, Rue (piétonnière) Piața Victoriei, Rue Gh. Magheru, Rue Geneva, Rue 16 février, Rue Mărășești, le couloir CF, Rue Ghe. Tătărăscu;
- Le système d'axes est-ouest avec les rues : Rue Traian, Rue Tudor Vladimirescu, Rue Crișan, Rue Mihai Eminescu, Rue Dobrogeanu Gherea.

La zone est subordonnée par l'axe de Calea Eroilor comme élément d'importance maximale et par Piața Victoriei (esplanade) apparue dans le tissage de la ville par une opération de restructuration urbaine de grande ampleur qui a marqué l'histoire des années '80.

Le plan urbanistique zonal a identifié des dysfonctionnements (des blocages de trafic à certaines heures de pointe, des congestions et un nombre élevé d'accidents routiers) au niveau des intersections, un nombre insuffisant de places de parking en comparaison avec la demande existante et il a mis en évidence les possibilités de la trame des rues existantes d'assimiler et développer des trajets piétonniers (particulièrement sur Calea Eroilor)

Calea Eroilor est l'axe centrale de la zone et traverse de l'ouest à l'est, sur un trajet de 1,5 km, tant la structure urbaine historique de la localité, définie à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, et remodelée pendant la période 1937-1938, que des zones de nouvelles interventions réalisées jusqu'aux années 80. L'accès carrossable est permis, et les parkings de la rue alourdissent le parcours des visiteurs.

La signalisation de l'accès à l'Ensemble Monumental est fait sur les artères principales de circulation, mais sans mettre en valeur un trajet piétonnier pour les visiteurs et

signalisé comme tel. Il s'impose, dans ces conditions l'étude d'une signalisation intégrée des directions d'accès vers et dans l'intérieur de l'ensemble, pour les autocars, automobiles, bicyclettes, piétons et personnes en situation d'handicap, qui inclue aussi le maintien des services touristiques connexes, (d'hygiène et santé, police, autorités publiques, unités de logement et alimentation, etc.).

#### L'aménagement de Calea Eroilor:

Pour la réhabilitation de Calea Eroilor, la mairie est en cours de formuler un projet intégré de financement par des fonds européens. À la formulation de ce projet on prendra en considération les prévoyances PUZ – La Zone de l'Ensemble Monumental, les résultats du Concours d'idées organisé par la Mairie du municipe en décembre 2012 – février 2013 et le résultat des débats avec les propriétaires de la zone. Les principales directions d'action dans cet ample projet incluent, conformément au thème du concours, les aspects suivants:

- La réhabilitation et la modernisation de l'axe Calea Eroilor, la création de l'accès piéton dans cette zone avec la permission de l'accès auto des riverains
- L'aménagement des parkings (zone boulevard Gheorghe Magheru).
- La modernisation du trafic piéton au niveau du passage du chemin de fer dans la rue Tudor Vladimirescu,
- La modernisation des ronds-points existants.
- La modernisation de l'illumination publique
- La mise en valeur des bâtiments représentatifs,
- La modernisation du carrossable et des trottoirs des rues du périmètre de la zone protégée, etc.

#### Les parcs des monuments :

Les œuvres de Brancusi sont situés dans deux 2 parcs : Le Parc Municipal *Constantin Brancusi* (La Table du Silence avec 12 chaises, L'Allée des Chaises et la Porte du Baiser) et le Parc de la Colonne de l'Infini. Les surfaces architecturales et le relief sont destinés à mettre en valeur les pièces sculpturales par le soutien spatial et l'orientation des perspectives et des voies et des directions d'accès. Conformément à l'étude historique générale (2013), les solutions paysagistes et celles d'aménagement urbanistique suivront:

- La protection et le soutien de la perspective directe et axiale (autant dans le Parc Municipal que dans le Parc de la Colonne)
- L'utilisation du relief (digue, pentes) et de la végétation (plantation petite, moyenne et grande) pour constituer le cadre et le fond des œuvres et pour éviter le blocage partiel de la perspective sur les œuvres
- L'interdiction de constructions et d'aménagement provisoires dans le terrain d'emplacement des œuvres (périmètre proposé pour classement dans la Liste du Patrimoine Mondial), soit qu'il s'agit du Parc Municipal, ou du Parc de la Colonne et la permission du déroulement seulement des activités comprises dans le Plan de gestion.

Les figures suivantes de L'Étude historique général (2013), illustrent la division fonctionnelle en zones et les conditions d'intervention dans les deux parcs.

### **3.1.4. Activités culturelles et de promotion de la valeur universelle.**

Le Centre Municipal de Culture déroule une riche activité culturelle dédiée à la personnalité et à l'œuvre de Constantin Brâncuși, en son agenda figurant des événements annuels commémoratifs, des ateliers de sculpture, des expositions, des symposiums à caractère scientifique, des concours pour les enfants, etc.:

- Des réunions mensuelles avec la communauté littéraire et artistique de Gorj, „Confessions à la Table du Silence”, auxquelles participent des écrivains, des poètes, des critiques littéraires, des artistes plastiques, des hommes de culture, La Société Roumaine de Radiodiffusion, U.A.P.R. – filiale Gorj ;
- Des actions à l'hommage de la naissance et de la disparition de Constantin Brâncuși
- *Le Symposium international de sculpture Brâncușiana 2012* – Atelier de création et sculpture organisé par le Centre Municipal de Culture „Constantin Brâncuși”, Le Conseil Local du Municipie Târgu Jiu et la Mairie Târgu Jiu, en partenariat avec l'Union des Artistes Plastiques de Roumanie - Filiale Gorj, L'Université „Constantin Brâncuși” de Târgu Jiu, Le Lycée Technique „Ion Mincu” et la Société Roumanie de Radiodiffusion.
- *Brâncușiana*, symposium national qui inclue des communications scientifiques soutenues par des chercheurs importants de l'œuvre et de la vie de Brâncuși, organisé par le Centre Municipal de Culture „Constantin Brâncuși”, Le Conseil Local et la Mairie du Municipie Târgu Jiu en partenariat avec le Musée Départemental Gorj, UAP- Filiale Gorj et le Théâtre Dramatique „Elvira Godeanu”;
- *Contemporain à Brâncuși* - Concours national de culture générale, concernant la vie et l'œuvre de Constantin Brâncuși et d'un artiste reconnu, contemporain à celui-ci, organisé par l'Université „Constantin Brâncuși”, La Société Roumaine de Radiodiffusion, mass-média locale et centrale, des institutions de culture du pays;
- *Symposium international de sculpture petite* - Atelier de création d'art plastique, organisé par U.A.P.R., U.C.B., S.R.R., L'Institut Cultural Romain - Filiale Olténie ;
- *Portraits Brâncuși* - exposition „Brâncuși vu par des graphistes étrangers et roumains”, organisé par le Centre Municipal de Culture „Constantin Brâncuși”;
- *Calea Eroilor – 75* - L'Anniversaire de 75 de ans depuis l'inauguration de L'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*, événement qui contiendra une procession du bord de la rivière Jiu à la Colonne, symposium, exposition photographique, etc et qui sera organisé par le Musée Départemental „Alexandru Ștefulescu”, U.C.B., L'Institut Culturel Roumain – filiale Olténie, S.R.R., U.A.P.R. – filiale Gorj, La Bibliothèque Départementale „Christian Tell”, etc. ;
- Des concours photographiques, des concours pour les enfants, des galas de prix, etc. ;
- L'édition de la publication mensuelle gratuite „Confessions” (dans un tirage de 200 exemplaires).

Le Conseil Départemental Gorj dispose aussi de son propre agenda dans ce domaine qui contient :

- Des expositions – Exposition temporaire : „Les Jours Européens du Patrimoine”, Exposition rétrospective „Gorjfest 2006-2013”, Exposition de photographie artistique „Chez Brâncuși”
- Des concerts pour rendre hommage - „Brâncușiana” /Concert soutenu par l'Orchestre de chambre „Lyra Gorjului” Târgu-Jiu et „Chanson pour l'Oiseau Bleu / Concert In memoriam Constantin Brâncuși” ;

- Ateliers de création – „Constantin Brâncuși - 137 ans depuis sa naissance”
- Sessions de communications scientifique – „Les Héros de Gorj, les héros de la nation” - Anniversaire de 75 ans depuis l’inauguration de l’Ensemble Monumental *Calea Eroilor* – Commémoration des luttes de Podul Jiului.

Parallèlement l’Université „Constantin Brâncuși” est en cours d’implémentation de sa programme d’éducation de la Faculté de Sculpture, pendant que dans d’autres institutions de culture – Le Musée Départemental „Alexandru Ștefulescu”, La Bibliothèque Départementale „Christian Tell” et des organisations non-gouvernementales déroulent des projets culturels à l’aide de divers sommes de financement attirées.

### **3.1.5. Développement durable du tourisme**

Le potentiel touristique du municipe Târgu Jiu est basé premièrement sur l’existence des œuvres de Brâncuși, ainsi que sur un noyau urbain historique précieux, qui regroupe une série de bâtiments anciens des siècles XVII-XX groupés dans les rues Tudor Vladimirescu, Victoria, Traian, Calea Eroilor, Geneva, Republicii, Unirii.

Conformément aux analyses concernant le potentiel touristique au niveau du département Gorj<sup>1</sup>, le municipe est localisé dans une zone de concentration des ressources touristiques naturelles et anthropiques avec des problèmes d’infrastructure technique et touristique, dont il fait part :

- *La zone Cerna* qui possède des objectifs touristiques naturels et anthropiques importantes (trouvée à une distance de 130 km de Târgu Jiu) ;
- *La zone Runcu-Cheile Sohodolului*, propice pour le tourisme écologique, l’agro-tourisme ou le tourisme de weekend (à 15 km) ;
- *Le Parc National Domogled* avec des caves thermales uniques en Roumanie, des sources thermo-minérales (trouvé à une distance de 87 km de Târgu Jiu) ;
- *Le Parc National „Defileul Jiului”* (à 45 km) ;
- Les monastères Tismana (32 km de Târgu Jiu), Prislop (120 km) et Lainici (32 km de Târgu Jiu).

Bien que soumises aux fluctuations économiques, les activités touristiques ont connu un petit accroissement au niveau européen. En Roumanie, le nombre de touristes a augmenté en 2012 de 9,3%, par rapport à 2011, jusqu’à 7,6 millions de personnes, et le nombre d’hébergements pour une nuit a augmenté de 6,6% (conformément à l’Institut National de Statistique).

À Târgu Jiu, en 2011 ont été enregistrés 43.844 touristes (arrivées), avec un nombre de 82.394 d’hébergements pour une nuit. Du total d’hébergements pour une nuit 81% ont été dans des hôtels. (conformément à INS - La Fiche de la Localité). Le principal but des activités touristiques, comme il résulte des informations reçues des réceptions des hôtels, concernent le tourisme d’affaires et celui de transit vers d’autres destinations du département, occasionnellement les événements, les festivals organisés en ville.

<sup>1</sup> Études d’argumentation pour la section VI de PATN – Etudes Touristiques  
<http://www.mdrt.ro/studii-de-fundamentare-privind-patn-sectiunea-a-vi-a-zone-cu-resurse-turistice>

Au niveau de l'infrastructure existante, des 22 unités d'hébergement existantes, trois sont situées dans la zone de protection de l'Ensemble Monumental, sur la voie de Calea Eroilor.

- Hôtel Europa \*\*\* – No. 22, Calea Eroilor,
- Hôtel Complexe Hôtelier Gorjul \*\* – No.6, Calea Eroilor,
- Hôtel Miami \*\*\* - No. 29, Calea Eroilor

En ce qui concerne les services d'alimentation publique, sur la voie de Calea Eroilor se trouvent les unités suivantes<sup>2</sup>:

- Pizzeria Quattro Stagioni – No.9, Calea Eroilor
- Restaurant Europa – No. 22, Calea Eroilor
- Restaurant Kaiser – No 6, Calea Eroilor
- Restaurant Lider – No. 11, Calea Eroilor
- La Coloana – Calea Eroilor
- Restaurant Flora – No. 2, Calea Eroilor

L'attraction ressentie par les touristes envers l'Ensemble Monumental est difficilement à estimer, aussi longtemps que la modalité de visite des monuments (gratuite) ne dispose pas d'un système de surveillance. Malgré cela, on peut supposer que du nombre annuel de touristes, environ 60-70% visitent l'ensemble, ce qui signifie environ 25.000 touristes. Si on ajoute les visiteurs en transit qui s'arrêtent de leur trajet seulement pour l'œuvre de Brâncuși, le nombre peut être doublé et l'estimation peut constituer une base de départ dans la future supervision du nombre de touristes, dans les conditions où le Musée Départemental Gorj – Section d'Histoire, enregistre chaque année environ 15.000 visiteurs, la Section d'Art environ 12.000, La Maison mémorielle „Ecaterina Teodoroiu” environ 2000 visiteurs.

Les activités de promotion touristique sont réalisées par le Centre Municipal de Culture „Constantin Brâncuși” et par le Centre d'Information Touristique (de la structure du centre), et aussi par le Centre National d'Information Touristique. Aussi, les associations de tourisme réalisent des activités de promotion, l'association ANTREC Gorj, par exemple, promouvant l'Ensemble Monumental dans les foires nationales et internationales auxquels elle participe.

Mais on ne présente pas des produits touristiques complexes, qui intègrent le potentiel naturel et culturel, des programmes touristiques à spécifique local, qui promeuvent des brands locaux, gastronomiques et artisanaux, des activités touristiques complexes qui apportent du revenu. Le municipe Târgu Jiu est insuffisamment promu sur le marché touristique national et international.

En conclusion, pour la valorisation de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor afin de développer un tourisme durable, est nécessaire une promotion intense de celui-ci, comme une partie de certains circuits régionaux. La Stratégie de Développement Durable du Département Gorj, 2011-2020 contient un objectif stratégique lié à la

<sup>2</sup> <http://www.pubbing.ro/localuri/targu-jiu/baruri>

valorisation du potentiel touristique et qui contient des projets de promotion. D'ailleurs, est nécessaire l'affirmation du municipe Târgu Jiu sur le marché du tourisme culturel et l'amélioration de l'infrastructure touristique (sujet identifié en PATN –La Section Tourisme) et de la qualité des services touristiques.

Le tourisme culturel, par la richesse des éléments stylistiques et de contenu, apporte un surplus dans la consolidation de l'image et du développement économique du municipe Targu Jiu. La sollicitation d'introduire l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* confirme la politique de faire connu au plan international l'héritage Constantin Brâncusi avec les effets économiques positifs dans le développement local.

Le plan de gestion suppose simultanément des activités de protection et de conservation du patrimoine et pour les visites des touristes. La continuation de l'expérience de contemplation de l'ensemble de patrimoine sollicite aussi le développement d'une offre touristique d'exception, de certaines formes d'accueil et hébergement de qualité des touristes et de méthodes continues de recherche de la manière d'améliorer le tourisme culturel.

### 3.2. L'analyse SWOT

Points forts	Points faibles
<p>À présent les pièces de l'Ensemble Monumental et leur zone adjacente, respectivement le Parc Municipal et le Parc de la Colonne de l'Infini sont administrés d'une manière adéquate par le biais des services de la mairie du municipe Târgu Jiu. Le rôle du plan de gestion consiste justement dans la coordination à l'avenir du complexe d'activités nécessaires pour assurer la protection, la conservation et la promotion de la valeur de l'entier Ensemble Monumental, l'intégration sociale et économique dans la structure urbaine de Târgu Jiu et l'accomplissement des conditions de coopération internationale pour la recherche et pour la promotion de l'héritage Constantin Brâncuși.</p> <p>L'œuvre de Constantin Brâncuși est connu et apprécié au niveau national. L'ensemble monumental de Târgu Jiu est aisément accessible, est visité gratuitement et les activités culturelles en cours de développement assurent l'Intégration de L'Ensemble Monumental dans la vie de la communauté et intègre en même temps sa promotion touristique.</p>	<p>L'Ensemble Monumental est perçu plutôt comme un groupement de pièces monumentales localisées sur deux emplacements différents, que comme un trajet le long d'un axe urbain. La zone de protection de l'ensemble, constituée le long de la voie du Calea Eroilor est insuffisamment marquée et mise en valeur. Les facilités d'accueil et de guidage des touristes dans cette zone sont aussi insignifiantes. À cause de ça, le nombre des visiteurs est relativement restreint, et leur impacte dans l'économie locale est mineur.</p> <p>Les interventions urbanistiques des dernières décennies n'ont pas mis en valeur ce parcours, les interventions réalisées pendant les dernières années étant sporadiques et pas assez contrôlées du point de vue des réglementations spécifiques. Le plan de gestion devra accorder une attention particulière aux prochains développements dans la zone de protection, la réhabilitation de l'espace public et le développement immobilier étant réglementé par le Plan Local Urbaine.</p>
Opportunités	Dangers
<p>On identifie un nombre d'opportunités pour un gestion adéquat au site. La promotion de la communauté dans le patrimoine mondial représente une reconnaissance de la valeur du sculpteur, mais aussi du respect et du soin accordés par la communauté à son œuvre et à son mémoire. Le Municipe Târgu Jiu aura un rôle plus important dans le réseau des villes de Roumanie, par l'expérience gagnée de l'administration d'un site UNESCO, qui ouvre au plan international ses portes vers le tourisme culturel, en valorisant son potentiel comme destination touristique.</p> <p>Une autre opportunité est offerte par la</p>	<p>Le danger majeur avec lequel se confronte le site concerne la manière de trouver les sources suffisantes pour financer l'implémentation du plan de gestion. Les sommes financières nécessaires à la réalisation des investissements de capital peuvent être financées par les instruments financiers de l'Union Européenne mais celles-ci seront limitées et solliciteront des cofinancements locaux et nationaux.</p> <p>Un autre danger peut venir des actions de vandalisme. Les activités de garde et de surveillance réalisées à présent assurent la protection des pièces de patrimoine, mais corroboré avec une augmentation du nombre de visiteurs, les formes de gestion,</p>

valeur sociale du site par la réalisation d'un réseau de connaissance et de promotion de la valeur de l'Ensemble Monumental. Des gens et des organisations seront en contact, ils organiseront des réunions pour présenter le résultat de la recherche en domaine, écouter des conférences concernant des événements culturels ou pour impliquer dans des programmes d'éducation.

les ressources humaines, logistiques et financières devront être projetés de nouveau et calibrés en conséquence

### 3.3. Vision et principes généraux

La Vision de l'Ensemble Monumental est situé dans un contexte du développement de la ville plus large, dans laquelle il a joué un rôle crucial. L'Ensemble Monumental est le générateur de la ville contemporaine – où l'opération urbaine pour réaliser la voie du Calea Eroilor, a impliqué la réhabilitation d'un parc et en créer un parc nouveau, en tirant une rue tant désirée et aussi la requalification des terrains pour le logement, actions pour la structuration de la ville moderne et faisant le lien avec son centre historique. La vision donc reconnaît le rôle exceptionnel de l'ensemble dans la configuration urbaine et projette *le soutien de la valeur internationale de l'héritage du sculpteur Constantin Brancusi et son intégration dans la structure urbaine de la communauté du municipe Târgu Jiu dans des conditions de protection, conservation et ouverture vers le public visiteur.*

En comprenant la signification et la valeur universelle de l'héritage Brancusi, cette vision coordonnera d'une manière intégrée la thématique du plan de gestion et les mesures qui en dérivent pour toutes les catégories de problèmes.

Accepter le plan de gestion par tous les acteurs impliqués dans l'implémentation du plan de gestion, avec le respect des responsabilités, des conditions et de la période d'implémentation, sollicite un cadre de principes nécessaires à respecter à long terme, comme il suit:

1. Les activités et les initiatives qui se dérouleront le long de l'implémentation du plan de gestion respecteront la valeur du patrimoine conformément au contenu et aux procédures du cadre législatif national et des documents UNESCO.
2. L'administration, pour assurer la conservation et la protection de l'Ensemble Monumental, se réalisera par la coopération des partenaires avec des responsabilités dans l'implémentation des activités prévues dans le plan de gestion.
3. Le maintien de l'intérêt de la communauté se fera par l'implication dans des décisions et activités concernant le soutien continu de l'état de conservation et de protection de l'ensemble, ainsi que des moyens de promotion de sa valeur, encourageant la participation des personnes et des ONG, ainsi qu'en acceptant leurs initiatives.
4. L'implémentation et le financement des activités du plan de gestion, dans les conditions du respect de la valeur du patrimoine, assurera la durabilité du développement de la valeur en intégrant le site dans le contexte urbain, social, culturel

et économique du municipe, ainsi que par la création des conditions et des formes d'accès des visiteurs vers et dans l'intérieur de L'Ensemble Monumental.

### 3.4. Objectifs de gestion :

Les objectifs de gestion sont formulés à partir de la compréhension totale des aspects qui définissent et avec lesquels se confrontent la protection et la valorisation de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*. Ceux-ci supposent deux objectifs stratégiques qui dérivent de la vision de développement et une série d'objectifs spécifiques, qui s'adressent aux aspects clé de gestion identifiés antérieurement:

#### Objectif stratégique 1 :

**Assurer l'intégrité et la durabilité de l'ensemble.** – objectif qui vise la capacité de gestion et les mesures d'entretien, conservation et protection des monuments;

#### Objectif stratégique 2 :

**Intégrer l'ensemble dans la vie économique-sociale et culturelle de la communauté urbaine,** par des mesures de promotion des activités culturelles, des initiatives privées et de promotion touristique.

Les objectifs stratégiques sont soutenus par des objectifs spécifiques qui répondent à la problématique identifiée dans l'analyse des aspects de gestion et qui, à leur tour, conduisent aux paquets de programmes et projets, qui seront détaillés dans le Plan d'Action. Le cadre logique de leur formulation, autant les aspects clé / les objectifs spécifiques/ les programmes sont structurés sur cinq thématiques d'analyse, comme il suit dans les tables:

3.4.1 - GESTION ET ADMINISTRATION		
Aspects clé	Objectifs spécifiques	Programmes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Structures institutionnelles</li> <li>Formation professionnelle</li> <li>Planification et contrôle en constructions</li> <li>Implication de la communauté</li> </ul>	<p>Augmenter la capacité de l'administration publique locale afin de gérer le patrimoine culturel</p> <p>Impliquer la communauté locale et tous les acteurs publics et privés dans les décisions concernant la gestion de la propriété</p> <p>Mobiliser des ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la protection et la mise en valeur de l'Ensemble Monumental <i>Calea Eroilor</i></p>	<p>Programme 1.1. Développement institutionnel pour le gestion de l'Ensemble Monumental <i>Calea Eroilor</i></p> <p>Programme 1.2. Participation de la communauté à la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental <i>Calea Eroilor</i></p> <p>Programme 1.3. Mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de gestion</p>

3.4.2 – PROTECTION ET CONSERVATION DE L'ENSEMBLE MONUMENTAL		
Aspects clé	Objectifs spécifiques	Programmes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection et conservation des monuments</li> </ul>	<p>Protéger et conserver la valeur universelle exceptionnelle de l'Ensemble Monumental <i>Calea</i></p>	<p>Programme 2.1. Suivi du comportement dans le temps et le programme de gestion du</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance des facteurs de risque naturel et anthropique</li> <li>• Mesures d'intervention dans la zone tampon</li> </ul>	<p>Eroilor vis-à-vis des risques naturels et/ou anthropiques, afin de la transmettre aux générations futures</p> <p>Le suivi et l'entretien des monuments pour assurer l'intégrité et maintenir l'authenticité de l'Ensemble Monumental</p> <p>Suivre les aspects représentant des facteurs de risque, évaluer le risque engendré par les changements climatiques sur l'Ensemble Monumental et identifier les options afin de supprimer ces effets</p>	<p>monument UNESCO</p> <p>Programme 2.2. La réglementation des investissements publics et privés dans la zone tampon</p>
--	--	--

<b>3.4.3 – L'AMENAGEMENT ET L'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC</b>		
<b>Aspects clé</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Programmes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès auto et piétonnier</li> <li>• la voie de Calea Eroilor</li> <li>• Les parcs des monuments</li> </ul>	<p>Augmenter l'accessibilité et la visibilité de l'Ensemble Monumental <i>Calea Eroilor</i></p> <p>Aménager l'espace public dans la zone tampon en mettant en évidence l'axe de Calea Eroilor</p> <p>Attirer des visiteurs et réaliser un cadre urbain représentatif afin de vivre l'expérience touristique et culturelle</p>	<p>Programme 3.1. Accessibilité et visibilité de l'ensemble</p> <p>Programme 3.2. Aménager la zone tampon</p>

<b>3.4.4 – ACTIVITES CULTURELLES ET DE PROMOTION DE LA VALEUR UNIVERSELLE</b>		
<b>Aspects clé</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Programmes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Événements culturels</li> <li>• Événements commémoratifs</li> <li>• Recherche scientifique et</li> </ul>	<p>Connaître et promouvoir la valeur universelle exceptionnelle de l'Ensemble Monumental <i>Calea Eroilor</i></p> <p>Proposer une approche du patrimoine mondial du point de vue éducatif, scientifique et culturel afin de mettre en valeur d'une manière plurivalente l'héritage de Constantin Brâncuși</p> <p>Intégrer le patrimoine mondial à la vie socioculturelle de la communauté locale et aux circuits culturels et touristiques du monde entier</p>	<p>Programme 4.1. Des manifestations culturelles et commémoratives</p> <p>Programme 4.2. Recherche et communication scientifique</p>

<b>3. 4. 5: DEVELOPPEMENT DU TOURISME</b>		
<b>Aspects clé</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Programmes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion touristique</li> <li>• Circuits touristiques</li> <li>• La qualité de l'infrastructure touristique</li> </ul>	<p>Promouvoir un tourisme durable fondé sur le produit culturel offert par l'Ensemble Monumental <i>Calea Eroilor</i> et sur une infrastructure touristique de qualité</p> <p>Augmenter le nombre de touristes par la mise en valeur du patrimoine mondial et faciliter leur accès à la culture et aux valeurs locales</p>	<p>Programme 5.1. Recherche et promotion touristique</p> <p>Programme 5.2. Développer l'infrastructure touristique et des services</p>

## **4. LE PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DE LA PROPRIETE, SUPERVISION ET EVALUATION**

---

### **4.1. Le plan d'action**

En concordance avec les objectifs formulés dans le chapitre antérieur, le chapitre 4 propose une série de plans d'actions spécifiques, qui orienteront le processus d'implémentation des opérations de conservation et de valorisation. On fournit des détails sur les projets spécifiques, qui doivent être implémentés pour protéger et pour mettre en valeur la signification du site.

Le chapitre présente les responsabilités assumées par les institutions locales et par leurs partenaires, dans l'implémentation de certains projets qui peuvent être réalisés à terme moyen (2014-2020).

Le plan d'action pour la gestion du site est un document de travail pour l'Unité de Gestion, dans son effort de gérer le patrimoine existant. Dans la conception du présent document, le plan d'action sera révisé périodiquement. Il faut s'attendre, que d'autres actions soient initiées et réalisées par la communauté locale.

Les tableaux suivants offrent une image intégrée du cadre logique d'approche de la gestion de l'ensemble, partant des aspects clé de gestion, objectifs spécifiques, programmes et arrivant aux plans d'action. Les projets proposés à être implémentés dans les 5 – 7 ans suivants sont détaillés par une série d'informations structurées sur la méthodologie de la planification d'action: objectifs, institutions responsables et partenaires, activités, terme d'implémentation, indicateurs de performance.

Ces cassettes vont orienter l'administration dans la phase d'implémentation des projets proposés, soutenant les efforts des équipes municipales et les efforts des autres acteurs. En base de ces recommandations, les équipes pluri – disciplinaires pourront passer à la phase de l'opérationnalisation et de la supervision des projets.

### **4.2. La supervision et l'évaluation du plan de gestion**

La supervision concerne le système de collection et de rapport des informations sur le déroulement du processus d'implémentation des projets prévus en vue (1) de l'amélioration de l'efficacité du processus de préparation et d'implémentation des projets et (2) de la réorganisation des activités et des ressources dans le cas où celles-ci n'ont pas conduit aux résultats estimés antérieurement.

Dans le cadre du processus d'implémentation du Plan de Gestion il est nécessaire que le processus permette la participation de nouvelles personnes physiques ou juridiques qui puissent contribuer avec des ressources additionnelles au processus de la préparation et de la réalisation des activités prévus en projets.

La supervision du plan de gestion a comme base le contenu du plan d'action et suivra le processus d'implémentation de la liste des projets, la manière de la délimitation de ses étapes de réalisation dans le cadre du même programme, ou en relation avec d'autres

programmes, des activités prévues en projets, leurs termes de commencement ou de finalisation ainsi que les indicateurs spécifiques.

La supervision de la zone tampon de l'Ensemble Monumental est réalisée à présent par les services de la mairie du municipe Târgu Jiu, conformément aux responsabilités mandatées par la décentralisation et en respectant la loi en vigueur. Dans les conditions de la nominalisation de l'ensemble sur la liste du patrimoine mondial, le procès de supervision du Programme de gestion et de protection pour les monuments historiques inscrits sur la Liste du patrimoine UNESCO est organisé en conformité avec l'Arrêté du Gouvernement 1268/2010 (Programme de protection et gestion) et l'Arrêté du Gouvernement 1102/2011 qui prévoit la réalisation d'un comité d'organisation UNESCO. Le comité dispose d'un nombre varié de compétences et responsabilités concernant le gestion du monument historique. Les indicateurs de supervision prévus dans l'Arrêté du Gouvernement 1268/2010, sont précisés sur les domaines suivants:

- L'état de conservation (article 16):
- La promotion et la mise en valeur (article 17)
- L'impacte touristique (article 18)

Le tableau 4.1 présente le graphique du déroulement le long du temps des projets présentés dans ce chapitre, en positionnant les projets dans les semestres de chaque année pendant la période 2014/2020.

## 1. GESTION ET ADMINISTRATION PUBLIQUE

### Objectifs spécifiques:

- **Augmenter la capacité de l'administration publique locale afin de gérer le patrimoine culturel**
- **Impliquer la communauté locale et tous les acteurs publics et privés dans les décisions concernant la gestion de la propriété**
- **Mobiliser des ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la protection et la mise en valeur de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor***

### Program 1.1. Développement institutionnel pour la gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*

La gestion de l'Ensemble Monumental est actuellement menée par une équipe de la mairie dirigée par le maire adjoint et comprend des représentants du Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi", le Service d'Investissements, le Service d'Urbanisme, Le Service Gestion Communale. Visant à inscrire l'Ensemble Monumental sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et à le gérer de manière rigoureuse, le programme de développement institutionnel comprend une série de projets ayant comme but d'augmenter la capacité de l'administration publique locale dans ce domaine.

#### 1.1.1. Mise en place et opérationnalisation du Comité d'Organisation UNESCO

Selon l'Arrêté du Gouvernement 1268 du 8 Décembre 2010, Programme de protection et de gestion pour les monuments historiques répertoriés dans la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, telle que modifiée par l'Arrêté du Gouvernement 1102 de 2011, pour chaque monument inscrit sur la Liste UNESCO, le Conseil Départemental dans le ressort duquel se trouve le monument, va nommer un coordonnateur du monument et il sera établi un Comité d'Organisation UNESCO (COU).

Objectif: Etablir et rendre opérationnelle une structure de partenariat entre les différents acteurs publics, en tant que décideurs en matière de protection et de gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* assurant aussi le respect de son intégrité et authenticité.

#### Activités principales:

- Désigner le coordonnateur du monument – prise en charge par le Conseil Départemental de Gorj
- Désigner les membres du Comité d'Organisation UNESCO
- Dresser le plan de travail du Comité d'Organisation UNESCO

#### Partenaires:

- Le Conseil Départemental de Gorj
- La Mairie du Municipie de Târgu – Jiu
- L'Inspectorat Départemental pour les Situations d'Urgence (ISJU)
- L'Inspectorat Départemental de Police (IJP)
- Le Ministère de la Culture
- La Direction Départemental de la Culture (DJC)
- L'Institut National du Patrimoine (INP)
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"

- Les représentants de la communauté locale

Calendrier: 3 mois à compter de l'entrée sur la Liste du patrimoine mondial

Indicateurs:

- Décision du Conseil Départemental portant sur la désignation du COU
- Approbation du plan de travail du COU

### **1.1.2. Création de l'Unité de Mise en Œuvre du Plan de Gestion (Unité de Gestion)**

Vu que le Plan de gestion est un document intégré, la mise en œuvre des programmes et des projets qui en font partie, nécessite une structure organisationnelle dédiée qui puisse assurer, dans le cadre de la mairie, une coordination entre les différents départements impliqués dans le processus. Cette unité (l'Unité de Gestion), vu que le COU va coordonner les activités liées à la protection et la mise en valeur des monuments, ayant un rôle exécutif, va organiser, à son tour, des sous-unités pour des projets d'investissement inclus dans le présent plan de gestion et va suivre leur mise en œuvre.

Objectif: Créer un outil exécutif pour mettre en œuvre le plan de gestion afin de gérer et de poursuivre les actions de protection et les travaux d'intervention dans la zone tampon de l'Ensemble Monumental.

Activités principales:

- Sélectionner les représentants des départements de la Mairie qui seront délégués dans l'Unité de Mise en Œuvre du Plan de Gestion
- Désigner le chef de l'Unité de Mise en Œuvre
- Elaborer et approuver les fiches de postes et le plan de travail (plan d'activités et plan financier)

Partenaires:

- La Mairie du Municipie de Târgu – Jiu
- Le COU
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"

Calendrier: 3 mois à compter depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Indicateurs:

- Décision du maire sur la création de l'Unité de Gestion

### **Projet 1.1.3. Développement de la capacité opérationnelle du Centre Culturel "Constantin Brancusi"**

Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi" mène des activités de protection, conservation et de mise en valeur de l'Ensemble Monumental, ainsi que des programmes et des projets culturels et de promotion du tourisme. Tout cela réclame un complément de ressources humaines, techniques et financières vis-à-vis de la situation actuelle.

Objectif: Développer progressivement les ressources humaines existantes du Centre "Constantin Brancusi", augmenter sa capacité du côté technique, logistique et financière et collaborer avec les autres structures créées pour gérer l'Ensemble Monumental, à savoir avec le COU et l'Unité de Gestion

Activités principales:

- Elaborer un plan d'activités du Centre Culturel "Constantin Brancusi" pour une période de deux années, accompagné par un plan financier
- Identifier des sources de financement complémentaires pour les activités du centre
- Attirer des ressources spécialisées dans le domaine de la protection des monuments et du marketing touristique

Partenaires:

- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- La Mairie du Municip de Târgu – Jiu
- Le COU
- Des ONG d'art

Calendrier: Janvier - Décembre 2014Indicateurs:

- Le plan d'activités et le plan financier sont approuvés par le Conseil Local du Municip de Târgu-Jiu

**Projet 1.1.4. Formation professionnelle du personnel de l'administration publique locale et des partenaires locaux impliqués dans la mise en œuvre du Plan de Gestion**

Les opérations de protection des monuments et la gestion du patrimoine exige une formation spécialisée et des compétences spécifiques tant pour le personnel de la Mairie que pour les partenaires des activités visant des opérations de protection des monuments.

Objectif: Renforcer la capacité de gestion à travers les programmes de formation professionnelle continue du personnel impliqué dans la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental.

Activités principales:

- Identifier les besoins de formation au niveau du personnel (les sujets pertinents)
- Identifier et sélectionner les fournisseurs de formation professionnelle dans le domaine
- Organiser les programmes de formation et les évaluer

Partenaires:

- La Mairie du Municip de Târgu – Jiu
- Le COU
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- Les fournisseurs de formation

Calendrier: permanentIndicateurs:

- Un cours par an pour 15 participants

**Programme 1.2. Participation de la communauté à la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor***

Actuellement, la participation communautaire à la protection du patrimoine bâti, en général, a un caractère qui est réduit à la participation à de diverses manifestations culturelles. Afin d'augmenter la participation du public, il est nécessaire d'initier un partenariat entre la communauté et les pouvoirs publics afin d'intégrer l'ensemble monumental dans le paysage urbain, d'une manière durable.

**Projet 1.2.1. Sensibiliser la communauté à la valeur et le besoin de protection de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor***

Afin de soutenir les efforts du plan de gestion, la communauté locale doit être sensibilisée à la signification de la valeur universelle de l'œuvre de Brâncuși et à son impact sur le développement socio-économique et culturel-éducatif de la ville.

**Objectif:** Développer la capacité des résidents à comprendre et à apprécier la valeur universelle de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* et toutes les conséquences découlant de son inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial.

**Activités principales:**

- Publier un guide pour la communauté portant sur - "Que signifie inscrire l'ensemble sur la Liste du Patrimoine Mondial et qu'est-ce que cela implique?"
- Organiser des écoles d'été pour les élèves et les étudiants portant sur la protection du patrimoine mondial
- La formation des enseignants sur la protection du patrimoine mondial et la préparation d'un manuel dédié au patrimoine culturel local adapté aux cours spécifiques des écoles secondaires
- Rencontres avec les propriétaires des immeubles situés dans la zone tampon de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*
- Attirer les propriétaires de la zone tampon de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* dans des activités commémoratives réalisées sur *Calea Eroilor*

**Partenaires:**

- La Mairie du Municipie de Târgu-Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- L'Inspectorat Scolaire Départemental, les écoles et les lycées de Târgu-Jiu et du département de Gorj
- Les propriétaires des immeubles situés sur *Calea Eroilor*

**Calendrier:** permanent

**Indicateurs:**

- Le guide imprimé en 500 exemplaires et distribué à la communauté en général, aux propriétaires et aux opérateurs d'activités économiques se trouvant dans la zone tampon
- Le nombre de participants aux écoles d'été (élèves, étudiants et enseignants)
- Le nombre de participants aux réunions et aux événements commémoratifs

**Projet 1.2.2. Annoncer les interventions dans la zone tampon**

Informar les gens sur les interventions publiques dans la zone tampon est une condition préalable à leur participation à long terme dans la protection et la gestion et le suivi des projets mis en œuvre par les autorités locales.

**Objectif:** Informer régulièrement les citoyens sur les étapes de la mise en œuvre des projets et assurer la transparence du processus décisionnel

**Activités principales:**

- Publier sur le site de la Mairie les opportunités d'investissement dans la zone tampon
- Fournir aux investisseurs privés sollicitant des permis de construire dans la zone tampon, des services de conseil offerts par l'Unité de Gestion
- Des informations régulières sur la mise en œuvre du plan de gestion par le biais des médias locaux

**Partenaires:**

- La Mairie du Municipie de Târgu-Jiu – l'Unité de Gestion
- La presse locale

**Calendrier:** permanent

**Indicateurs:**

- Visites sur le site de la Mairie
- Nombre de demandes faites par les investisseurs privés
- Rapport annuel consultable sur le site de la Mairie

**Projet 1.2.3. Partenariats stratégiques visant à promouvoir la valeur du patrimoine**

La complexité de la mise en œuvre des projets de plan de gestion dépasse les capacités d'un seul acteur institutionnel et, par conséquent, les partenariats avec d'autres organisations représentent une solution quant à atteindre les objectifs assumés dans des conditions d'efficience et d'efficacité optimales.

Objectif: Attirer de nouvelles ressources institutionnelles (humaines, techniques, financières) pour soutenir la mise en œuvre des projets ou en produire d'autres.

Activités principales:

- Mettre en place un partenariat avec l'Université "Constantin Brancusi" et l'Eglise des Saints Apôtres Pierre et Paul
- Protocole de collaboration avec les ONG locales
- Le partenariat avec le Centre "Georges Pompidou" (France)

Partenaires:

- Le COU
- La Mairie du Municip de Târgu-Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"

Calendrier: 2014 – 2015

Indicateurs:

- Des partenariats conclus

### **Programme 1.3. Mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de gestion**

L'étendue du plan de gestion et la valeur des projets identifiés dépasse, également, la capacité financière du budget municipal. Attirer d'autres sources de financement, publiques ou privées, en fonction de la taille et de la spécificité des projets est un objectif crucial pour les autorités locales, afin d'accomplir leurs responsabilités assumées vis-à-vis de la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*.

**Projet 1.3.1. Attirer les fonds structurels de l'UE 2014-2020**

Les fonds structurels européens pour la période de programmation 2014-2020 représentent à travers des programmes dédiés au développement urbain (et d'autres programmes sectoriels spécifiques), une source possible de financement pour les projets d'infrastructure dans la zone tampon.

Objectif: Financement des projets éligibles par les fonds structurels de l'UE

Activités principales:

- Préparation du programme d'investissement pour la zone tampon
- Etablir une liste de projets pour lesquels des Etudes de Faisabilité seront faites
- Formuler les fiches de projets conformément aux critères d'éligibilité

Partenaires:

- La Mairie du Municip de Târgu-Jiu – l'Unité de Gestion
- Le COU

Calendrier: 2014-2020

Indicateurs:

- Documentation approuvée par le Conseil Local
- Documentation soumise aux autorités responsables de la gestion des fonds structurels
- Conclure un contrat de financement

**Projet 1.3.2. Identifier d'autres ressources de financement, publiques ou privées, visant la promotion du patrimoine culturel Constantin Brancusi**

Pour d'autres catégories de projets (en particulier les projets de logiciels – culturels, de recherche et de promotion des valeurs universelles) des sources supplémentaires, publiques ou privées, peuvent être explorées et utilisées.

Objectif: Financer des projets du plan de gestion par des sources en provenance des agents économiques, des personnes physiques, des organisations publiques nationales et internationales.

Activités principales:

- Campagne de parrainage par des entreprises privées des activités culturelles liées à la mémoire de Constantin Brancusi
- Identifier les formes de volontariat ou de patronage existantes pour des activités et pour le financement du Centre Culturel "Constantin Brancusi"

Partenaires:

- La Mairie de Targu - Jiu - Unité de Gestion
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- Le COU

Calendrier: permanent

Indicateurs:

- Des fonds attirés
- Des projets financés par d'autres sources

## 2. PROTECTION ET CONSERVATION DE L'ENSEMBLE MONUMENTAL

### Objectifs spécifiques:

- **Protéger et conserver la valeur universelle exceptionnelle de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* vis-à-vis des risques naturels et/ou anthropiques, afin de la transmettre aux générations futures**
- **Le suivi et l'entretien des monuments pour assurer l'intégrité et maintenir l'authenticité de l'Ensemble Monumental**
- **Suivre les aspects représentant des facteurs de risque, évaluer le risque engendré par les changements climatiques sur l'Ensemble Monumental et identifier les options afin de supprimer ces effets**

### Programme 2.1. Suivi du comportement dans le temps et le programme de gestion du monument UNESCO

L'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* se compose d'objets sculpturaux situés dans des sites historiques classés. Tout cet ensemble et les parcs où il se retrouve, y compris l'axe qui les sépare sont entourés par une zone de conservation, qui à son tour, se trouve dans une zone construite protégée (selon l'Etude Historique de Consolidation/Phase 1). Par conséquent, il s'agit d'un programme de suivi dans le temps et de gestion du monument UNESCO dérivé des dispositions légales en vigueur, accompagné d'un second plan de réglementation du Plan Zonal Urbain.

#### Projet 2.1.1. Suivi du comportement dans le temps

Le suivi du comportement dans le temps est une activité systématique de collecte et d'exploitation des informations provenant de l'observation et de la mesure des phénomènes afin de prévenir toute dégradation qui pourrait se produire en raison de l'interaction des composantes avec l'environnement, dégradations qui pourrait avoir une incidence sur son intégrité ou authenticité. Les obligations et les responsabilités dans le cadre de ce programme dérivent du normatif P130/1997 élaboré par INCERC et approuvé par l'Ordre MLPAT N °109/N/01.06.1997, étant incluses dans le Plan de surveillance du comportement des monuments dans le temps, géré par le Centre Culturel Municipal.

Objectif: Surveiller les facteurs de l'environnement et d'autres facteurs externes qui peuvent influencer l'état des monuments.

Activités principales (selon le Plan de surveillance du comportement des monuments dans le temps):

- Surveillance indirecte (Assurer la sécurité des pièces, Suivre les facteurs du microclimat, Surveiller la variation du niveau de la nappe phréatique)
- Surveillance directe (Vérifier régulièrement toutes les pièces, Répéter régulièrement les mesures ultrasoniques effectuées lors des recherches de l'année 2000, Mesurer les vibrations afin d'enregistrer la variation de la rigidité de la structure, des mesures directes et de microphotographies relatives à l'état des joints, Inspection extérieure et inspection du bassin de visite du conduit de ventilation de la Colonne de l'Infini)

#### Partenaires:

- Mairie du Municipie de Târgu – Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"

- Le COU

Calendrier: permanent – une fois les tous 6 mois (selon le Plan de surveillance du comportement dans le temps)

Indicateurs:

- Rapport semestriel et plan de mesures immédiates
- Nombre d'interventions annuelles

### **Projet 2.1.2. Mise en œuvre du programme de gestion du monument UNESCO**

Ce projet est fondé sur les dispositions de l'Arrêté du Gouvernement 1268 du 8 Décembre 2010, Programme de protection et de gestion pour les monuments historiques répertoriés dans la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, telle que modifiée par l'Arrêté du Gouvernement 1102 de 2011 et comprendra:

- L'évaluation des mesures de protection et de gestion des monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (art.4)
- L'évaluation de l'état de conservation des monuments et l'identification des problèmes avec lesquels ils se confrontent (art.5)
- L'évaluation de la vulnérabilité existante relative aux monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (art. 7)

En parallèle avec ce projet, il y a une obligation légale que le MC établisse par l'intermédiaire du Direction Départemental de la Culture, l'Obligation relative à l'utilisation du Monument historique, qui réglemente, de concert avec les mesures qui seront incluses dans le RUL/PZU, le mode de maintenance, de conservation, de restauration, de mise en valeur et d'utilisation des deux parcs où se trouvent les monuments.

Partenaires:

- Le COU
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- Mairie du Municipie de Târgu – Jiu – l'Unité de Gestion

Calendrier: permanent

Indicateurs:

- Rapport semestriel et plan de mesures immédiates
- Nombre d'interventions annuelles

## **Programme 2.2. La réglementation des investissements publics et privés dans la zone tampon**

Ce programme se propose d'assurer que les dispositions du plan de gestion sont prises en charge par les plans statutaires et les procédures techniques et administratives afin de prévenir et d'empêcher toute action de développement et de construction affectant l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*. Ce résultat est obtenu par l'application du Règlement Urbain Local contenu dans le PZU - Zone de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor (2013).

### **Projet 2.2.1. La diffusion et l'application des règlements d'urbanisme locaux pour la zone tampon (et pour la zone construite protégée pour laquelle a été élaboré le Plan Zonal Urbain)**

Afin de mettre en œuvre le Plan Zonal Urbain, ses conditions doivent être mises en discussion par la communauté locale et comprises par les propriétaires et les

investisseurs. L'intervention publique et privée dans cette zone doit garder un équilibre entre l'intérêt de l'investissement et le fait de préserver inaltérée la valeur universelle de l'Ensemble Monumental.

Objectif: Respecter les dispositions du Règlement d'urbanisme local afin de protéger le caractère traditionnel de la zone tampon

Activités principales:

- Publier sur le site de la Mairie les réglementations urbaines du PZU
- Rencontres avec les bureaux d'études et les entreprises d'exécution qui ont des contrats de conception et de construction dans la zone du PZU
- Organiser des discussions avec les propriétaires de la zone afin de leur faire comprendre les conditions relatives aux nouveaux investissements et aux interventions sur les bâtiments existants et pour autoriser les clôtures des propriétés situées le long de Calea Eroilor
- Surveiller la conformité avec les conditions des Permis de Construire délivrés pour la zone en question

Partenaires:

- La Mairie du Municipie de Târgu – Jiu
- Le COU
- La Direction Départemental pour la Culture
- L'Inspectorat d'Etat dans les Constructions

Délai: permanent

Indicateurs:

- Procès-verbaux de suivi des conditions relatives aux Permis de Construire

### 3. AMENAGEMENT ET UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC

#### Objectifs spécifiques:

- **Augmenter l'accessibilité et la visibilité de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor***
- **Aménager l'espace public dans la zone tampon en mettant en évidence l'axe de *Calea Eroilor***
- **Attirer des visiteurs et réaliser un cadre urbain représentatif afin de vivre l'expérience touristique et culturelle**

#### Programme 3.1. Accessibilité et visibilité de l'ensemble

L'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* est facilement accessible au niveau du municipe de Târgu Jiu, à la fois pour les habitants et pour les visiteurs qui roulent de DN66 et DN67. Cependant, les problèmes liés à l'augmentation de sa visibilité sur toutes les voies publiques, au parking et au stationnement des visiteurs, ainsi que leur mise en garde en cas de circulation dense, exigent une approche particulière à travers de projets spécifiques.

##### Projet 3.1.1. Signaler l'accès vers l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*

Afin d'augmenter le nombre de visiteurs, il est utile de développer un système de signalisation sur toutes les voies d'accès et améliorer la visibilité de l'ensemble et du Municipe de Targu - Jiu dans le contexte régional et international.

Objectif: Améliorer la visibilité et faciliter l'accès des visiteurs à l'Ensemble Monumental.

#### Activités principales:

- Indiquer par des panneaux l'Ensemble Monumental avant l'entrée dans le Municipe de Târgu-Jiu de DN66 et DN67
- Indiquer l'Ensemble Monumental à la gare et aussi aux aéroports de Bucarest, Craiova ou Sibiu
- Indiquer l'itinéraire et les lieux de parking vers l'Ensemble Monumental et le Centre Culturel "Constantin Brancusi", par des panneaux et de manière électronique, sur le site de la Mairie de Târgu Jiu et celui du Centre Culturel "Constantin Brancusi"

#### Partenaires:

- La Mairie du Municipe de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Conseil Départemental Gorj

Calendrier: 2014-2016

#### Indicateurs:

- Monter les panneaux indicateurs
- Le nombre de visites sur les sites de la Mairie et du Centre Culturel "Constantin Brancusi"
- Le nombre de visiteurs

##### Projet 3.1.2. Organiser les parkings et l'accès pour les visiteurs de l'Ensemble Monumental

L'accès des touristes en voiture doit être organisé de telle manière afin de permettre une accessibilité facile aux groupes de visiteurs, sans incommoder le flux du trafic existant sur les artères de la ville et sans obturer par le stationnement, la visibilité des

monuments de l'ensemble et l'accès d'autres groupes. Le projet propose, également, un système de parking pour les autocars de tourisme, dont la taxe inclut aussi un montant permettant la visite de l'Ensemble Monumental. Faute d'un système de taxer les visiteurs, la taxe de parking représente un moyen d'obtenir des revenus pour l'entretien des monuments et aussi un moyen de surveiller le nombre de touristes.

Objectif: Faciliter l'accès aux visiteurs en aménageant les parcs de stationnement et les itinéraires piétons pour les visites.

Activités principales:

- Réhabiliter des parkings pour voitures et bicyclettes de la rue Unirii, entre Aleea Digului et le boulevard Constantin Brancuși
- Réhabiliter l'espace public et le parking de la rue General Magheru, entre Calea Eroilor et la rue Tudor Vladimirescu
- Réhabiliter le boulevard Constantin Brâncuși entre la rue Traian et la rue Unirii mettant en évidence les lieux de stationnement pour les autocars et les voitures
- Réhabiliter la rue Gheorghe Tătărăscu entre la rue Tudor Vladimirescu et Calea București en mettant en évidence les lieux de stationnement pour les autocars et les voitures
- Introduire un système de paiement progressif visant la taxe de parking pour les voitures et une taxe de groupe pour les autocars (comprenant un montant relatif à la visite de l'ensemble)
- Aménager et signaler les points accès piétons et l'itinéraire de visite de l'Ensemble Monumental

Partenaires:

- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion

Calendrier: 2014-2020

Indicateurs:

- Réception des investissements
- Nombre de lieux de parking
- Montants collectés en provenance des taxes de parking

### **Programme 3.2. Aménager la zone tampon**

Les mesures de protection et de mise en valeur de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* doivent être assorties d'une politique urbaine spécifique à la zone tampon. Conjointement avec la promotion de l'ensemble monumental et l'augmentation du nombre de visiteurs, cette zone, qui représente le parcours de visite des sculptures monumentales de Constantin Brancusi, devra répondre aux exigences culturelles et touristiques imposées par les œuvres mises en valeurs.

#### **Projet 3.2.1. Réhabiliter la rue Calea Eroilor**

Le projet de réhabilitation de Calea Eroilor est inclus dans le portefeuille de projets de la Mairie du Municipie de Târgu – Jiu et se trouve en préparation pour être soumis à la demande de financement européen pendant la période de planification 2014-2020. Le thème d'étude sera réalisé selon les dispositions du Règlement Local d'Urbanisme du PZU relatif à la Zone de l'Ensemble Monumental et des conclusions de l'Etude Historique (2013).

Objectif: Transformer Calea Eroilor en voie piétonne, rendre plus attractif le parcours pour les visiteurs, faciliter les accès et organiser des événements culturels et commémoratifs.

Activités principales:

- Réhabiliter le domaine public et l'infrastructure édilitaire et réaliser la voie piétonne sur Calea Eroilor
- Moderniser l'éclairage public dans des conditions d'efficacité énergétique
- Réaliser un mobilier urbain personnalisé au long de Calea Eroilor et aménager les espaces verts
- Aménager dans des conditions de sécurité le passage à niveau au-dessus du chemin de fer, pour les piétons et les bicyclistes

Partenaires:

- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- La Direction Régionale des Chemins de Fer de Craiova

Calendrier: 2014-2020

Indicateurs:

- Réception des investissements

**Projet 3.2.2. Aménager les zones adjacentes à Calea Eroilor**

Le projet de réhabilitation de Calea Eroilor doit être assorti d'opérations visant l'aménagement des zones adjacentes qui assurent la continuité et l'intégration de la zone tampon de l'Ensemble Monumental au tissu urbain de la ville. Ces opérations seront réalisées selon les Propositions de Règlementation de l'Aménagement du Domaine Public faisant partie de l'Etude Historique et du Plan Zonal Urbain (2013).

Objectif: Aménager les carrefours de Calea Eroilor avec les rues transversales et rendre les zones adjacentes plus attractives.

Activités principales:

- Aménager le domaine public de la rue General Gheorghe Magheru entre Calea Eroilor et la rue Tudor Vladimirescu
- Aménager le domaine public de la rue Popa Sapcă entre Calea Eroilor et la rue Unirii
- Aménager les carrefours sur Calea Eroilor et moderniser les giratoires existants
- Aménager les parcs et les zones vertes (le parc Arethia Tatarascu, la zone verte près de l'Ecole secondaire " Alexandru Stefulescu " )
- Aménager la zone de protection du corridor de trafic ferroviaire entre la rue Dobrogeanu Gherea et la rue Tudor Vladimirescu

Partenaires:

- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- La Direction Régionale des Chemins de Fer de Craiova

Calendrier: 2014-2020

Indicateurs:

- Réception des investissements

**Projet 3.2.3. Aménager le Parc Municipal et le Parc de la Colonne de l'Infini**

Les pièces de l'Ensemble Monumental sont situées dans les deux parcs qui se trouvent aux deux bouts de Calea Eroilor – le Parc Municipal et le Parc de la Colonne de l'Infini. Leur aménagement doit mettre en valeur le patrimoine mondial assurant de bonnes conditions pour toutes les catégories de visiteurs, en toute saison.

Objectif: Améliorer les conditions d'accès et de visibilité des monuments dans les parcs où ils sont situés.

Activités principales visant le Parc Municipal:

- Réhabiliter et moderniser Aleea Digului, y compris le mobilier urbain, l'éclairage et les caméras de surveillance
- Aménager les zones d'entrée dans le Parc Municipal et organiser des points d'informations sur l'Ensemble Monumental
- Assurer l'accès vers l'Ensemble Monumental pour les personnes en situation d'handicap
- Aménager et maintenir la végétation du parc (selon l'étude de paysage du Plan Zonal Urbain)
- Réaliser des interventions afin de masquer l'image des toilettes public situé à proximité du Centre d'Informations Touristiques
- Etablir et réaliser les plateformes où des activités de commerce peuvent être développées pendant des périodes limitées (dans la zone de divertissement du parc – selon les recommandations de l'Etude Historique)

Activités principales visant le Parc de la Colonne de l'Infini:

- Aménager les zones d'entrée dans le Parc de la Colonne de l'Infini et organiser des points d'informations sur l'Ensemble Monumental
- Aménager et maintenir la végétation du parc (selon l'étude de paysage du Plan Zonal Urbain)

Partenaires:

- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion

Calendrier: 2014-2020

Indicateurs:

- Réception des travaux

### **Projet 3.2.4. Signalisation dans la zone tampon**

Afin de rendre facile la visite de l'ensemble, dans le cadre de l'aménagement de la zone tampon, un système de signalisation approprié doit assurer le transfert d'informations et de messages vers les divers groupes de visiteurs, en roumain, anglais et français.

Objectif: Informer le visiteur sur la valeur universelle des objectifs, du milieu où ils se trouvent et des conditions de visite.

Activités principales:

- Signaler les monuments par l'emblème du patrimoine mondial suite à leur inscription sur la Liste
- Signaler le statut de la zone tampon
- Indiquer le circuit de visite
- Indiquer les conditions de visite des monuments afin de maintenir leur intégrité
- Indiquer les bâtiments représentatifs et classifiés, situés sur Calea Eroilor
- Signaler les accès en voitures (pour les riverains, l'approvisionnement, les cérémonies religieuses) et les lieux de stationnement pour les touristes et les riverains

Partenaires:

- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion

Calendrier: 2014-2020

Indicateurs:

- Réception du montage des panneaux de signalisation

## 4. ACTIVITES CULTURELLES ET DE PROMOTION DE LA VALEUR UNIVERSELLE

### Objectifs spécifiques:

- Connaître et promouvoir la valeur universelle exceptionnelle de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*
- Proposer une approche du patrimoine mondial du point de vue éducatif, scientifique et culturel afin de mettre en valeur d'une manière plurivalente l'héritage de Constantin Brâncuși
- Intégrer le patrimoine mondial à la vie socioculturelle de la communauté locale et aux circuits culturels et touristiques du monde entier

### Programme 4.1. Des manifestations culturelles et commémoratives

La culture, l'éducation et la science sont les éléments fondamentaux de l'UNESCO. Une approche intégrée de ces domaines est cruciale tant pour mettre en œuvre le plan de gestion que pour comprendre la signification de l'œuvre de Constantin Brâncuși, un processus qui doit être mené vers le public large dans un format inspiré, attractif et utile.

#### Projet 4.1.1. Connaître et comprendre le génie Brâncuși

Interpréter le message de l'œuvre de Brâncuși peut impliquer l'emploi d'une variété de techniques qui engagent les visiteurs et les habitants par types d'expériences et de préférences comprenant des formes vidéo, audio, art visuel, dramatique, etc. enregistrées ou directes. L'Ensemble Monumental représente aussi une ressource éducationnelle importante. Les activités éducationnelles peuvent faire partie d'un curriculum pour les élèves et les étudiants, lié aux sites d'autres centres nationaux ou internationaux d'éducation.

Objectif: Sensibiliser le public et faciliter les formes de connaître et d'interpréter l'art de Constantin Brâncuși.

#### Activités principales:

- Organiser des groupes de discussions dans le Parc Municipal et le Parc de la Colonne de l'Infini
- Vendre des CD audio et vidéos contenant des informations et des données sur la vie du sculpteur
- Des émissions *live*, des présentations de films, des soirées de théâtre
- Présenter des photos sur la mise en œuvre des objets du patrimoine
- Programme de leçons dans le système d'éducation scolaire et universitaire
- Des discussions visant le respect de la création du sculpteur et la signification de l'Ensemble Monumental

#### Partenaires:

- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- Des écoles, des lycées, l'Université "Constantin Brancusi"
- L'Ecole Populaire d'Art
- L'Union des Artistes Plastiques de Roumanie, Filiale de Gorj, autres filiales du pays
- Le Théâtre Dramatique "Elvira Godeanu"

Calendrier: 2014-2016

#### Indicateurs:

- Le nombre d'évènements annuels

- Le nombre de participants
- Les revenus obtenus de la vente de documents promotionnels

#### **Projet 4.1.2. L'Agenda des événements culturels et commémoratifs**

A présent, une série d'événements culturels et commémoratifs sont organisés par le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi" et bénéficient de l'intérêt et de la participation des groupes cibles. Le projet vise à continuer ces événements et les inclure dans un agenda annuel cohérent, diffusé aux citoyens et aux entités intéressées.

Objectif: Organiser des événements culturels et commémoratifs (liés à Constantin Brâncuși et à Calea Eroilor) selon un agenda annuel.

##### Activités principales:

- Organiser l'agenda, le publier et le diffuser
- Continuer les activités visant l'hommage porté au sculpteur (le Camp de sculpture "Brâncușiana")
- Organiser des expositions internationales/régionales montrant l'œuvre du sculpteur
- D'autres festivals, expositions, symposiums (selon l'agenda)
- Impliquer les entités publiques, privées et les propriétaires des immeubles de Calea Eroilor dans la mise en œuvre des activités de l'agenda

##### Partenaires:

- Le COU
- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- L'Eglise des Saints Apôtres Pierre et Paul
- Le Musée Départemental "Alexandru Ștefulescu"

Calendrier: permanent (selon l'agenda)

##### Indicateurs:

- Le nombre d'événements annuels
- Le nombre de participants
- Les revenus obtenus des frais de participation

### **Programme 4.2. Recherche et communication scientifique**

Le fait d'encourager, de faciliter et d'entamer des actions de recherche, tant pour les objets du patrimoine que pour leur zone tampon contribue à identifier les aspects critiques et à compléter les connaissances relatives au patrimoine, à sa mise en valeur, à faire apprécier son importance pour la culture universelle. Publier et communiquer les résultats relatifs aux informations scientifiques et aux recherches sont des actions à soutenir par la mise en œuvre de certaines formes d'accès du public à celles-là.

#### **Projet 4.2.1. Le Centre de recherche et de documentation "Constantin Brancusi"**

Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi" mène à présent des activités de recherche et de documentation ayant un caractère limité à la capacité matérielle et humaine existante. Répandre ces capacités et développer le contenu des recherches représente une priorité pour la communauté locale.

Objectif: Construire et rendre opérationnel un centre de recherche et de documentation sur l'œuvre de Constantin Brâncuși et sa valeur universelle (sur un endroit à identifier).

Activités principales:

- Compléter la bibliothèque par des publications et des documents scannés sur la vie et l'œuvre de Constantin Brâncuși (du Centre "Georges Pompidou", de l'Académie Roumaine)
- Compléter l'archive de films
- Conclure un protocole de collaboration avec le Centre "Georges Pompidou" de Paris et échanger des documents afin d'ouvrir des expositions
- Echanges d'informations et de documents avec des musées qui possèdent des œuvres de Constantin Brâncuși
- Des contrats de recherche avec le milieu académique pour des études de spécialité, des programmes de formation professionnelle, des événements culturels/commémoratifs
- Des renseignements scientifiques sur les travaux de recherche effectués par des experts nationaux et internationaux
- Des activités liées à la recherche de l'audience des formes de compréhension, d'interprétation et de promotion de la valeur du patrimoine et développer celles ayant une plus grande audience

Partenaires:

- Le COU
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- Le Centre "Georges Pompidou" de Paris
- La Mairie du Municipale de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Conseil Départemental de Gorj
- Le Ministère de la Culture

Calendrier: 2015-2018

Indicateurs:

- Ouverture du centre de recherche
- Le nombre de publications et de documents achetés
- Le nombre d'expositions ouvertes en partenariat

#### **Projet 4.2.2. Incubateur de services comme support à la protection du patrimoine**

Le manque de ressource humaine spécialisée est un problème identifié dans le secteur public, privé et non-gouvernemental. Il est possible de former un personnel qualifié à travers de programmes spéciaux, d'ateliers de travail offerts par les firmes/les personnes spécialisées/attestées, aux fonctionnaires de la Mairie et aussi aux personnes physiques ou morales qui fournissent des services culturels, d'expertise relative à la conservation du patrimoine et de recherche scientifique. Le COU va surveiller la liste des expertises et des métiers nécessaires à la gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* et des formes de recrutement/embauche pour certain(e)s métiers/activités.

Objectif: Développer un incubateur de services de conseil et d'assistance aux firmes offrant des services culturels, des activités de maintien des objets du patrimoine, de recherche de l'héritage Brâncuși (sur un endroit à identifier).

Activités principales:

- Ouvrir des laboratoires de recherche pour le maintien des objets du patrimoine
- Ouvrir des ateliers de travail pour le maintien des objets du patrimoine
- Organiser des groupes de sculpture et de modelage

- Réaliser une salle de conférences à équipement performant pour des symposiums internationaux

Partenaires:

- Le COU
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- La Mairie du Municipale de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Conseil Départemental de Gorj
- Le Ministère de la Culture

Calendrier: 2015-2020

Indicateurs:

- Ouverture de l'incubateur de services
- Le nombre de personnes spécialisées dans le cadre de l'incubateur de services

## 5. DEVELOPPEMENT DU TOURISME

### Objectifs spécifiques:

- **Promouvoir un tourisme durable fondé sur le produit culturel offert par l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* et sur une infrastructure touristique de qualité**
- **Augmenter le nombre de touristes par la mise en valeur du patrimoine mondial et faciliter leur accès à la culture et aux valeurs locales**

### Programme 5.1. Recherche et promotion touristique

Le tourisme culturel, par la richesse des éléments stylistiques et de contenu, apporte un complément du côté de l'image consolidée et le développement économique du Municipie de Târgu Jiu. La demande d'inscrire l'Ensemble Monumental Calea Eroilor sur la Liste du Patrimoine Mondial confirme la politique nationale visant à faire connaître l'héritage Constantin Brâncuși au niveau international, ayant des effets économiques positifs relatifs au développement local.

#### **Projet 5.1.1. Réaliser une étude d'opportunité relative au potentiel de développement d'un pôle touristique d'intérêt national dans la zone du Municipie de Târgu Jiu et développer l'élément identitaire Brâncuși**

Le projet fait partie de la Stratégie de Développement Durable du Département de Gorj relatif à la période 2011-2020 – Portefeuille de projets / Objectif stratégique 3 : Mettre en valeur le potentiel touristique

#### **Projet 5.1.2. Etude de marketing touristique**

A présent, il n'existe pas d'informations documentées sur les touristes qui visitent l'Ensemble Monumental et les estimées sur les revenus locaux en provenance de ces activités sont relatives. A ce titre, il est nécessaire d'élaborer une étude de marketing et un système de surveillance du nombre de touristes afin d'évaluer ensuite l'impacte que l'inscription de l'ensemble sur la Liste du Patrimoine Mondial aura sur l'économie locale.

Objectif: Créer une stratégie de marketing positionnant Târgu Jiu sur le marché international par la mise en évidence du potentiel touristique local et régional.

#### Activités principales:

- Analyser le marché du tourisme culturel – de la demande internationale et de l'offre du Municipie de Târgu Jiu
- Créer une stratégie de marketing et de promotion de la ville comme une destination de tourisme culturel et partie des circuits régionaux et internationaux
- Créer un système de surveillance du nombre de touristes

#### Partenaires:

- Le Conseil Départemental de Gorj
- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- Le Ministère de la Culture
- Les propriétaires des unités touristiques de la zone
- Les acteurs impliqués dans les activités et les services touristiques

Calendrier: 2014-2015

Indicateurs:

- Etude achevée
- Le nombre de touristes surveillés

**Projet 5.1.3. Promouvoir l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor* comme destination de tourisme culturel**

Fondé sur le Manuel de l'UNESCO<sup>11</sup> portant sur la gestion du tourisme aux sites du patrimoine mondial et les principes de la Carte ICOMOS du tourisme culturel international (Bruxelles, 1976), le projet traite une stratégie de promotion touristique composant un message cohérent et une série de chaînes différenciés de diffusion liées aux activités culturelles et éducatives/de recherche identifiées dans les programmes précédents.

Objectif: Réaliser un paquet de promotion touristique et l'utiliser dans de diverses circonstances afin d'attirer les touristes.

Activités principales:

- Elaborer le message de promotion touristique et du schéma graphique d'édition
- Imprimer les matériaux promotionnels et élaborer une stratégie de diffusion
- Participer aux foires de tourisme nationales et internationales
- Promouvoir les événements culturels comme attractions pour les visiteurs
- Promouvoir l'Ensemble Monumental comme faisant partie des circuits touristiques régionaux/nationaux (auprès d'autres produits touristiques – des traditions, de la musique, de la gastronomie traditionnelle, etc.)

Partenaires:

- Le Conseil Départemental de Gorj
- La Mairie du Municipie de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Ministère de la Culture
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"
- Des associations de tourisme, des compagnies de tourisme

Calendrier: 2014-2016

Indicateurs:

- Les matériaux promotionnels diffusés
- Le nombre de touristes surveillés

**Programme 5.2. Développer l'infrastructure touristique et des services**

Le plan de gestion présente en même temps des activités de protection et de conservation du patrimoine et aussi dans le but d'être visité par les touristes. Afin de compléter l'expérience de contemplation de l'ensemble du patrimoine il est aussi nécessaire de développer une offre touristique exceptionnelle, des formes qualitatives d'accueil et d'hébergement des touristes et des méthodes perpétuelles de recherche visant les moyens d'améliorer l'expérience touristique.

**Projet 5.2.1. Le Centre National d'Information et de Promotion Touristique**

Le projet est soumis par la Mairie du Municipie de Târgu Jiu pour obtenir le financement des fonds de l'Union Européenne dans le cadre du Programme Opérationnel Régional – l'Axe prioritaire 5 – Le développement durable et la promotion du tourisme.

Activités principales:

<sup>11</sup>Petersen, A. (2002), Managing Tourism at World Heritage Sites : a Practical Manual for World Heritage Site Managers – UNEP, TEMA, UNESCO, WHC

- Travaux d'exécution d'objectif
- Ouverture du Centre

Partenaires:

- La Mairie du Municip de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Ministère du Développement Régional et de l'Administration Publique

Calendrier: 2013-2015**Projet 5.2.2. Information touristique**

Le projet concerne également le développement de la capacité du Centre d'Information Touristique et, aussi, les services offerts aux touristes d'être guidés à travers les points d'accès, le circuit de visite et les signalisations réalisées à l'aide des investissements dans l'espace public (les programmes 3.1 et 3.2.)

Objectif: Faciliter l'accès des visiteurs à l'information nécessaire aux activités touristiques, au parcours de l'itinéraire de l'Ensemble Monumental et à la compréhension de la valeur universelle de la sculpture de Constantin Brâncuși et assurer la capacité du Centre d'Information Touristique quant à diffuser des informations et des documents d'intérêt touristique pour garantir la fluidité des groupes de touristes.

Activités principales:

- Agrandir la capacité matérielle et humaine du Centre d'Information Touristique
- Guider les touristes à l'intérieur du site et vers les objectifs d'intérêt (services hygiène et santé, police, autorités publiques, unités d'hébergement et de restauration, etc.)
- Diffuser du matériel informatif (des guides, des plans) et vendre des livres, des albums, des objets locaux, des souvenirs, etc.
- Promouvoir les événements culturels et les produits touristiques associés à Brâncuși

Partenaires:

- La Mairie du Municip de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Le Centre Culturel Municipal "Constantin Brancusi"

Calendrier: permanentIndicateurs:

- Le nombre de touristes surveillés
- Les revenus en provenance des ventes

**Projet 5.2.3. L'infrastructure d'hébergement et de restauration public de Calea Eroilor**

En vue d'améliorer et diversifier les services d'hébergement et de restauration public, la mairie va soutenir l'initiative privée de ce domaine, en respectant les réglementations d'urbanisme du PZU – Zone de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor (2013).

Objectif: Soutenir la réhabilitation de l'infrastructure d'hébergement et de restauration située sur Calea Eroilor par des services de conseil gratuits offerts par l'Unité de Gestion.

Activités principales:

- Conseil en vue des opportunités d'investissement
- Conseil relatif aux réglementations d'urbanisme de la zone
- Informations relatives aux opportunités de financement des fonds européens

Partenaires:

- La Mairie du Municip de Târgu Jiu – l'Unité de Gestion
- Les investisseurs et les propriétaires de l'infrastructure d'hébergement/de restauration public situés sur Calea Eroilor

Calendrier: permanent

Indicateurs:

- De nouveaux investissements privés (selon le Règlement du PZU)

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	s1	s2												
<b>1. GESTION ET ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>														
<b>Programme 1.1. Développement institutionnel pour la gestion de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor</b>														
<b>Projet 1.1.1. - Mise en place et opérationnalisation du Comité d'Organisation UNESCO</b>														
<b>Activités</b>														
Désigner le coordonnateur du monument – prise en charge par le Conseil Départemental de Gorj														
Désigner les membres du Comité d'Organisation UNESCO														
Dresser le plan de travail du Comité d'Organisation UNESCO														
<b>Projet 1.1.2. Création de l'Unité de Mise en Œuvre du Plan de Gestion (Unité de Gestion)</b>														
<b>Activités</b>														
Sélectionner les représentants des départements de la Mairie qui seront délégués dans l'Unité de Mise en Œuvre du Plan de Gestion														
Désigner le chef de l'Unité de Mise en Œuvre														
Elaborer et approuver les fiches de postes et le plan de travail (plan d'activités et plan financier)														
<b>Projet 1.1.3. Développement de la capacité opérationnelle du Centre Culturel "Constantin Brancusi"</b>														
<b>Activités</b>														
Elaborer un plan d'activités du Centre Culturel "Constantin Brancusi" pour une période de deux années, accompagné par un plan financier	x	x												
Identifier des sources de financement complémentaires pour les activités du centre	x	x												
Attirer des ressources spécialisées dans le domaine de la protection des monuments et du marketing touristique	x	x												
<b>Projet 1.1.4. Formation professionnelle du personnel de l'administration publique locale et des partenaires locaux impliqués dans la mise en œuvre du Plan de Gestion</b>														
<b>Activités</b>														
Identifier les besoins de formation au niveau du personnel (les sujets pertinents)	x	x	x		x		x		x		x		x	
Identifier et sélectionner les fournisseurs de formation professionnelle dans le domaine			x		x		x		x		x		x	
Organiser les Programmes de formation et les évaluer			x		x		x		x		x		x	
<b>Programme 1.2. Participation de la communauté à la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor</b>														
<b>Projet 1.2.1. Sensibiliser la communauté à la valeur et le besoin de protection de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor</b>														
<b>Activités</b>														
Publier un guide pour la communauté portant sur - "Que signifie inscrire l'ensemble sur la Liste du Patrimoine Mondial et qu'est-ce que cela implique?"		x	x											
Organiser des écoles d'été pour les élèves et les étudiants portant sur la protection du patrimoine mondial	x		x		x		x		x		x		x	
La formation des enseignants sur la protection du patrimoine mondial et la préparation d'un manuel dédié au patrimoine culturel local adapté aux cours spécifiques des écoles secondaires			x		x		x		x		x		x	
Rencontres avec les propriétaires des immeubles situés dans la zone tampon de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor	x		x		x		x		x		x		x	
Attirer les propriétaires de la zone tampon de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor dans des activités commémoratives réalisées sur Calea Eroilor	x		x		x		x		x		x		x	
<b>Projet 1.2.2. Annoncer les interventions dans la zone tampon</b>														
<b>Activités</b>														
Publier sur le site de la Mairie les opportunités d'investissement dans la zone tampon	x		x											



	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	s1	s2												
<b>2. PROTECTION ET CONSERVATION DE L'ENSEMBLE MONUMENTAL</b>														
<b>Programme 2.1. Suivi du comportement dans le temps et le Programmeme de gestion du monument UNESCO</b>														
<b>Projet 2.1.1. Suivi du comportement dans le temps</b>														
Activités														
Surveillance indirecte (Assurer la sécurité des pièces, Suivre les facteurs du microclimat, Surveiller la variation du niveau de la nappe phréatique)	x		x		x		x		x		x		x	
Surveillance directe (Vérifier régulièrement toutes les pièces, Répéter régulièrement les mesures ultrasoniques effectuées lors des recherches de l'année 2000, Mesurer les vibrations afin d'enregistrer la variation de la rigidité de la structure, des mesures directes et de microphotographies relatives à l'état des joints, Inspection extérieure et inspection du bassin de visite du conduit de ventilation de la Colonne de l'Infini)	x		x		x		x		x		x		x	
<b>Projet 2.1.2. Mise en œuvre du Programmeme de gestion du monument UNESCO</b>														
Activités														
L'évaluation des mesures de protection et de gestion des monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (art.4)		x		x		x		x		x		x		x
L'évaluation de l'état de conservation des monuments et l'identification des problèmes avec lesquels ils se confrontent (art.5)		x		x		x		x		x		x		x
L'évaluation de la vulnérabilité existante relative aux monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (art. 7)		x		x		x		x		x		x		x
<b>Programme 2.2. La réglementation des investissements publics et privés dans la zone tampon</b>														
<b>Projet 2.2.1. La diffusion et l'application des règlements d'urbanisme locaux pour la zone tampon (et pour la zone construite protégée pour laquelle a été élaboré le Plan Zonal Urbain)</b>														
Activités														
Publier sur le site de la Mairie les réglementations urbaines du PZU	x													
Rencontres avec les bureaux d'études et les entreprises d'exécution qui ont des contrats de conception et de construction dans la zone du PZU	x		x		x		x		x		x		x	
Organiser des discussions avec les propriétaires de la zone afin de leur faire comprendre les conditions relatives aux nouveaux investissements et aux interventions sur les bâtiments existants et pour autoriser les clôtures des propriétés situées le long de Calea Eroilor	x		x		x		x		x		x		x	
Surveiller la conformité avec les conditions des Permis de Construire délivrés pour la zone en question	x		x		x		x		x		x		x	

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	s1	s2												
<b>3. AMENAGEMENT ET UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC</b>														
<b>Programme 3.1. Accessibilité et visibilité de l'ensemble</b>														
<b>Projet 3.1.1. Signaler l'accès vers l'Ensemble Monumental Calea Eroilor</b>														
<b>Activités</b>														
Indiquer par des panneaux l'Ensemble Monumental avant l'entrée dans le Municipie de Târgu-Jiu de DN66 et DN67	x	x												
Indiquer l'Ensemble Monumental à la gare et aussi aux aéroports de Bucarest, Craiova ou Sibiu			x	x	x	x								
Indiquer l'itinéraire et les lieux de parking vers l'Ensemble Monumental et le Centre Culturel "Constantin Brancusi", par des panneaux et de manière électronique, sur le site de la Mairie de Târgu Jiu et celui du Centre Culturel "Constantin Brancusi"	x	x	x	x	x	x								
<b>Projet 3.1.2. Organiser les parkings et l'accès pour les visiteurs de l'Ensemble Monumental</b>														
<b>Activités</b>														
Réhabiliter des parkings pour voitures et bicyclettes de la rue Unirii, entre Aleea Digului et le boulevard Constantin Brancuși	x	x	x	x										
Réhabiliter l'espace public et le parking de la rue General Magheru, entre Calea Eroilor et la rue Tudor Vladimirescu	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réhabiliter le boulevard Constantin Brâncuși entre la rue Traian et la rue Unirii mettant en évidence les lieux de stationnement pour les autocars et les voitures	x	x	x	x	x	x	x	x						
Réhabiliter la rue Gheorghe Tătărăscu entre la rue Tudor Vladimirescu et Calea București en mettant en évidence les lieux de stationnement pour les autocars et les voitures	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Introduire un système de paiement progressif visant la taxe de parking pour les voitures et une taxe de groupe pour les autocars (comprenant un montant relatif à la visite de l'ensemble)	x	x												
Aménager et signaler les points accès piétons et l'itinéraire de visite de l'Ensemble Monumental	x	x	x	x										
<b>Programme 3.2. Aménager la zone tampon</b>														
<b>Projet 3.2.1. Réhabiliter la rue Calea Eroilor</b>														
<b>Activités</b>														
Réhabiliter le domaine public et l'infrastructure édilitaire et réaliser la voie piétonne sur Calea Eroilor	x	x	x	x	x	x	x	x						
Moderniser l'éclairage public dans des conditions d'efficacité énergétique	x	x	x	x	x	x	x	x						
Réaliser un mobilier urbain personnalisé au long de Calea Eroilor et aménager les espaces verts	x	x	x	x	x	x	x	x						
Aménager dans des conditions de sûreté le passage à niveau au-dessus du chemin de fer, pour les piétons et les bicyclistes								x	x	x	x	x	x	x
<b>Projet 3.2.2. Aménager les zones adjacentes à Calea Eroilor</b>														
<b>Activités</b>														
Aménager le domaine public de la rue General Gheorghe Magheru entre Calea Eroilor et la rue Tudor Vladimirescu	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aménager le domaine public de la rue Popa Sapcă entre Calea Eroilor et la rue Unirii	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aménager les carrefours sur Calea Eroilor et moderniser les giratoires existants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aménager les parcs et les zones vertes (le parc Arethia		x	x	x	x	x	x	x	x	x				

Tatarascu, la zone verte près de l'Ecole secondaire " Alexandru Stefulescu " )

Aménager la zone de protection du corridor de trafic ferroviaire entre la rue Dobrogeanu Gherea et la rue Tudor Vladimirescu

x x x x x x x x x x x x x x x

### Projet 3.2.3. Aménager le Parc Municipal et le Parc de la Colonne de l'Infini

#### Activités

Réhabiliter et moderniser Aleea Digului, y compris le mobilier urbain, l'éclairage et les caméras de surveillance

x x x x x x x x x x x x x x x

Aménager les zones d'entrée dans le Parc Municipal et organiser des points informations sur l'Ensemble Monumental

x x x x x x x x x x

Assurer l'accès vers l'Ensemble Monumental pour les personnes en situation d'handicap

x x x x x x x x x x

Aménager et maintenir la végétation du parc (selon l'étude de paysage du Plan Zonal Urbain)

x x x x x x x x x x

Réaliser des interventions afin de masquer l'image des toilettes public situé à proximité du Centre d'Informations Touristiques

x x x x

Etablir et réaliser les plateformes où des activités de commerce peuvent être développées pendant des périodes limitées (dans la zone de divertissement du parc – selon les recommandations de l'Etude Historique)

x x x x x x x

### Projet 3.2.4. Signalisation dans la zone tampon

#### Activités

Signaliser les monuments par l'emblème du patrimoine mondial suite à leur inscription sur la Liste

x x

Signaliser le statut de la zone tampon

x x

Indiquer le circuit de visite

x x x

Indiquer les conditions de visite des monuments afin de maintenir leur intégrité

x x x x x x x x x x x x x x x

Indiquer les bâtiments représentatifs et classifiés, situés sur Calea Eroilor

x x x x x x x x

Signaliser les accès en voitures (pour les riverains, l'approvisionnement, les cérémonies religieuses) et les lieux de stationnement pour les touristes et les riverains

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	s1	s2												
<b>4. ACTIVITES CULTURELLES ET DE PROMOTION DE LA VALEUR UNIVERSELLE</b>														
<b>Programme 4.1. Des manifestations culturelles et commémoratives</b>														
<b>Projet 4.1.1. Connaître et comprendre le génie Brâncuși</b>														
Activités														
Organiser des groupes de discussions dans le Parc Municipal et le Parc de la Colonne de l'Infini	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Vendre des CD audio et vidéos contenant des informations et des données sur la vie du sculpteur	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Des émissions live, des présentations de films, des soirées de théâtre	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Présenter des photos sur la mise en œuvre des objets du patrimoine	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programmeme de leçons dans le système d'éducation scolaire et universitaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Des discussions visant le respect de la création du sculpteur et la signification de l'Ensemble Monumental	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Projet 4.1.2. L'Agenda des évènements culturels et commémoratifs</b>														
Activités														
Organiser l'agenda, le publier et le diffuser		x		x		x		x		x		x		x
Continuer les activités visant l'hommage porté au sculpteur (le Camp de sculpture " Brâncușiana" )		x		x		x		x		x		x		x
Organiser des expositions internationales/régionales montrant l'œuvre du sculpteur	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
D'autres festivals, expositions, symposiums (selon l'agenda)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Impliquer les entités publiques, privées et les propriétaires des immeubles de Calea Eroilor dans la mise en œuvre des activités de l'agenda	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Programme 4.2. Recherche et communication scientifique</b>														
<b>Projet 4.2.1. Le Centre de recherche et de documentation "Constantin Brancusi"</b>														
Activités														
Compléter la bibliothèque par des publications et des documents scannés sur la vie et l'œuvre de Constantin Brâncuși (du Centre "Georges Pompidou", de l'Académie Roumaine)			x	x	x	x	x	x	x	x				
Compléter l'archive de films			x	x	x	x	x	x	x	x				
Conclure un protocole de collaboration avec le Centre "Georges Pompidou" de Paris et échanger des documents afin d'ouvrir des expositions			x	x	x	x	x	x	x	x				
Echanges d'informations et de documents avec des musées qui possèdent des œuvres de Constantin Brâncuși			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Des contrats de recherche avec le milieu académique pour des études de spécialité, des Programmes de formation professionnelle, des évènements culturels/commémoratifs			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Des renseignements scientifiques sur les travaux de recherche effectués par des experts nationaux et internationaux			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Des activités liées à la recherche de l'audience des formes de compréhension, d'interprétation et de promotion de la valeur du patrimoine et développer celles ayant une plus grande audience			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Projet 4.2.2. Incubateur de services comme support à la protection du patrimoine</b>														
Activités														
Ouvrir des laboratoires de recherche pour le maintien des			x	x	x	x	x	x	x	x				

objets du patrimoine

Ouvrir des ateliers de travail pour le maintien des objets du patrimoine

x x x x x x x x x x x x

Organiser des groupes de sculpture et de modelage

x x x x x x x x x x x x

Réaliser une salle de conférences à équipement performant pour des symposiums internationaux

x x x x x x x x x x x x

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	s1	s2												
<b>5. DEVELOPPEMENT DU TOURISME</b>														
<b>Programme 5.1. Recherche et promotion touristique</b>														
<b>Projet 5.1.1. Réaliser une étude d'opportunité relative au potentiel de développement d'un pôle touristique d'intérêt national dans la zone du Municipie de Târgu Jiu et développer l'élément identitaire Brâncuși</b>														
<b>Activités</b>														
Analyse touristique et recommandations	x	x												
<b>Projet 5.1.2. Etude de marketing touristique</b>														
<b>Activités</b>														
Analyser le marché du tourisme culturel – de la demande internationale et de l'offre du Municipie de Târgu Jiu	x	x	x	x										
Créer une stratégie de marketing et de promotion de la ville comme une destination de tourisme culturel et partie des circuits régionaux et internationaux	x	x	x	x										
Créer un système de surveillance du nombre de touristes	x	x	x	x										
<b>Projet 5.1.3. Promouvoir l'Ensemble Monumental Calea Eroilor comme destination de tourisme culturel</b>														
<b>Activités</b>														
Elaborer le message de promotion touristique et du schéma graphique d'édition	x	x	x	x	x	x								
Imprimer les matériaux promotionnels et élaborer une stratégie de diffusion	x	x	x	x	x	x								
Participer aux foires de tourisme nationales et internationales	x	x	x	x	x	x								
Promouvoir les événements culturels comme attractions pour les visiteurs	x	x	x	x	x	x								
Promouvoir l'Ensemble Monumental comme faisant partie des circuits touristiques régionaux/nationaux (auprès d'autres produits touristiques – des traditions, de la musique, de la gastronomie traditionnelle, etc.)	x	x	x	x	x	x								
<b>Programme 5.2. Développer l'infrastructure touristique et des services</b>														
<b>Projet 5.2.1. Le Centre National d'Information et de Promotion Touristique</b>														
<b>Activités</b>														
Travaux d'exécution d'objectif	x	x	x											
Ouverture du Centre			x											
<b>Projet 5.2.2. Information touristique</b>														
<b>Activités</b>														
Agrandir la capacité matérielle et humaine du Centre d'Information Touristique	x	x	x	x										
Guider les touristes à l'intérieur du site et vers les objectifs d'intérêt (services hygiène et santé, police, autorités publiques, unités d'hébergement et de restauration, etc.)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Diffuser du matériel informatif (des guides, des plans) et vendre des livres, des albums, des objets locaux, des souvenirs, etc.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Promouvoir les événements culturels et les produits touristiques associés à Brâncuși	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Projet 5.2.3. L'infrastructure d'hébergement et de restauration public de Calea Eroilor</b>														
<b>Activités</b>														
Conseil en vue des opportunités d'investissement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Conseil relatif aux réglementations d'urbanisme de la zone	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Informations relatives aux opportunités de financement des fonds européens	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

**ANNEXE 1: Agenda des réunions de consultation et de coordination pour l'élaboration du Plan de protection et de gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*.**

**Mardi, 9 juillet 2013, Le Ministère de la Culture, Bucarest**

---

**Réunion de coordination des activités concernant l'élaboration du Dossier de candidature pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor***

La réunion a visé la coordination des acteurs impliqués au niveau local et central dans la protection et la gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor*, en vue de la réalisation du Dossier de candidature et du plan de gestion.

Participants :

- Mihaela Ioana Kaitor (Le Ministère de la Culture)
- Nadia Tunsu (Le Ministère de la Culture)
- Adina Andrițoiu (Centre Municipal de Culture "Constantin Brancusi")
- Alexandru Muraru (I.N.P.)
- Nicolae Țarălungă (IHS Romania)
- Sorina Racoviceanu (IHS Romania)
- Sergiu Nistor (élaborateur étude historique)
- Florin Machedon (UAIUM/CCPEC)

**Vendredi, 12 juillet 2013, L'institut National du Patrimoine, Bucarest**

---

**Réunion de coordination des activités concernant l'élaboration du Dossier de candidature pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor***

La réunion a eu comme objectif la consultation des partenaires impliqués dans l'élaboration des documents concernant les aspects liés à la délimitation de la zone de protection de l'Ensemble Monumental et à des considérants historiques pour la formulation des réglementations dans cette zone.

Participants :

- Alexandru Muraru (I.N.P.)
- Dana Mihai (I.N.P.)
- József Kovács (I.N.P.)
- Nicolae Țarălungă (IHS Romania)
- Sorina Racoviceanu (IHS Romania)
- Sergiu Nistor (élaborateur étude historique)
- Cătălina Bulborea (élaborateur étude historique)

**Mercredi, 24 juillet 2013, Mairie du Municipie Târgu Jiu**

---

**1. Réunion pour l'organisation du groupe de travail pour le Plan de gestion de l'Ensemble Monumental *Calea Eroilor***

- 2. Réunion de travail concernant la conservation du patrimoine culturel, la planification et la gestion des projets qui visent la zone tampon de l'ensemble**
- 3. Réunion de travail concernant l'espace public et la gestion du trafic dans la zone tampon**

Les réunions ont eu comme but le débat avec les acteurs locaux (représentants des institutions publiques locales) des aspects suivants concernant la candidature pour l'inscription de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO:

- Le rôle des facteurs de décision impliqués dans la gestion de l'ensemble monumental
- Coopération inter – institutionnelle et des mécanismes de supervision du plan de gestion
- Aspects clé de gestion/ problèmes
- Projets en cours de déroulement/ Proposition de programmes et projets

Participants :

- Aurel Popescu (vice-maire, Mairie Târgu-Jiu)
- Adina Andrițoiu (Centre Municipal de Culture "Constantin Brancusi" )
- Ermina Pasăre (Service Urbanisme, Mairie Târgu-Jiu)
- Raul Chiriac (Service Investissements, Mairie Târgu-Jiu)
- Ion Moldovan (Service Ménage Communal, Mairie Târgu-Jiu)
- Iulian Cămui (Centre Municipal de Culture "Constantin Brancusi" - consultant)
- Constantin Grindeanu (Direction Publique de Patrimoine, Mairie Târgu-Jiu)
- Monica Vlădoianu (Direction Départementale pour Culture et Patrimoine)
- Dana Mihai (INP)
- Iosef Kovacs (INP)
- Sorina Racoviceanu (IHS Romania)
- Nicolae Tarălungă (IHS Romania)

**Jeudi, 25 juillet 2013, Mairie du municpe Târgu Jiu**

---

- 4. Réunion concernant la promotion des activités culturelles et du tourisme**
- 5. Réunion concernant les facteurs de risque**
- 6. Réunion concernant la participation de la Communauté dans la gestion de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor**

Les réunions ont eu comme but le débat avec les acteurs locaux (représentants des institutions publiques et de la communauté locale) des aspects suivants concernant la candidature pour l'inscription de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO :

- Le rôle des facteurs de décision impliqués dans la gestion de l'ensemble monumental
- Coopération inter – institutionnelle et des mécanismes de supervision du plan de gestion
- Aspects clé de gestion/ problèmes
- Projets en cours de déroulement/ Proposition de programmes et projets

- Participants :
- Aurel Popescu (vice – maire, Mairie Târgu-Jiu)
- Adina Andrițoiu (Centre Municipal de Culture "Constantin Brancusi")
- Matei Dan (La Direction Urbanisme, Conseil Départemental Gorj)
- Gheorghe Lazăr (L'Agence pour la protection du Milieu Environnant Gorj)
- Alin Drăgan (L'Inspectorat Départemental pour des situations d'Urgence)
- Radu Ciobanu (L'Agence de Tourisme Guardo Tours și L'Association ANTREC)
- Anca Burdujanu (L'Association „Une nouvelle chance pour tous les habitants de Gorj")
- Moise Bojincă (L'Université "Constantin Brancusi" )
- Nicolae Haranaciu (propriétaire habitation Calea Eroilor)
- Daiana Militaru (Le Journal " Pandurul " )
- Mihaela Floroiu (Le Journal " Gazeta de Sud " )
- Andreea Tudorescu (journal local)
- Sorina Racoviceanu ( IHS Romania)
- Nicolae Tarălungă (IHS Romania)

### **Lundi, 29 juillet 2013, L'institut National du Patrimoine, București**

---

#### **Réunion de coordination des activités concernant l'élaboration du Dossier de candidature pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de l'Ensemble Monumental Calea Eroilor**

La réunion a e u comme objectif la consultation des prévisions de PZU avec les conclusions de l'étude historiques et les mesures mises en évidence dans le plan de gestion pour la protection et la valorisation de l'Ensemble Monumental.

#### **Participants:**

- Dana Mihai (I.N.P.)
- József Kovács (I.N.P.)
- Sorina Racoviceanu (IHS Romania)
- Sergiu Nistor (élaboreur étude historique)
- Cătălina Bulborea (élaboreur étude historique)

## **ANNEXE 2 : Le contexte législatif et le cadre de réglementation des mesures de protection**

### **A. LE CONTEXTE LEGISLATIF**

Le contexte législatif est représenté par les suivants actes au pouvoir législatif :

**Décret Loi nr.187 du 30 Mars 1990 pour l'acceptation de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopte par la Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour Education, Science et Culture, le 16 novembre 1972**, publié dans la Gazette Officielle de la Roumanie, Ière partie, no 46 du 31 mars 1990- loi qui ratifie l'application sur le territoire de la Roumanie des dispositions de la Convention.

**Convention UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye, 1954) - Le premier protocole (1954) , le Deuxième protocole (1999)**

Le Plan de gestion est concerné par les dispositions du Deuxième protocole relatif à la Convention de la Haye (1999), Chapitre 3, Articles 10, 11, 12: Art. 10 - Protection renforcée; Art. 11 - Octroi de la protection renforcée; Art. 12 - Immunité des biens culturels sous protection renforcée – car la protection renforcée est accordée aux biens culturels appartenant au Patrimoine Mondial.

**La loi nr.127 du 29 Décembre 1992 concernant la déclaration de l'ensemble « La Voie des Héros (Calea Eroilor)» par Constantin Brancusi dans la municipalité de Targu Jiu, le département de Gorj, comme bien d'utilité publique d'intérêt national**, publié dans la Gazette Officielle de la Roumanie, Ière partie, nr. 2 du 12 Janvier 1993  
Le Plan de gestion est concerné par les dispositions des articles suivants:

Art.1 Est déclaré bien d'utilité publique d'intérêt national l'Ensemble Monumental « La Voie des Héros (Calea Eroilor)» réalisé par Constantin Brancusi dans la municipalité de Targu Jiu, le département de Gorj  
et

Art.2.L'ensemble est délimité par des plans d'urbanisme et aménagement du territoire, approuvés par la loi.

Par biais de ces articles, est consentie l'existence juridique, ayant la qualité d'ensemble d'intérêt national, de l'œuvre monumentale de Constantin Brancusi à Targu Jiu.

**Loi nr. 5 du 6 mars 2000 concernant l'approbation du Plan d'Aménagement du Territoire National (PATN) - IIIème Section - Zones Protégées**, publiée dans la Gazette Officielle de la Roumanie nr. 152 du 4 décembre 2000

Le Plan de gestion est concerné par les dispositions des articles suivants:

Art. 5 - (1) Les valeurs du patrimoine culturel d'intérêt national sont prévues dans le cadre de l'Annexe nr. III à la loi présente - l'Ensemble Monumental créé par Constantin Brancusi à Targu Jiu, département Gorj, est présent dans l'Annexe I, let.g 13

(3) En vue d'établir les Zones protégées, les Autorités de l'administration publique locale vont rédiger les documents d'urbanisme avec les règles afférentes/associées, élaborées et approuvées selon la loi, qui vont couvrir les mesures nécessaires de protection et conservation des valeurs du patrimoine national de la zone.

Art.7 - Les dispositions du Plan d'Aménagement du Territoire National (PATN) - Section III - Zones Protégées sont obligatoires pour les Autorités publiques de l'administration centrale et locale, qui vont assurer l'insertion de ces dispositions dans les documents d'aménagement du territoire des départements/judet, municipalités, villes et communes.

Art. 8 - (1) Les travaux nécessaires pour la sauvegarde, la recherche, la restauration, la protection, conservation et mise en valeur des zones protégées d'intérêt national seront exécutés seulement sur avis conforme et approbations des autorités administratives et scientifiques dans le domaine prévu par la loi. Ces travaux font partie/ sont inclus dans les listes des investissements -annexes des budgets des ordonnateurs principaux, fondés sur les documentations techniques et économiques élaborées et approuvées conformément aux dispositions légales et sont financées en outre, dans la limite des fonds approuvés pour ce but, par des lois du budget annuel.

(2) Le financement total ou partiel des travaux peut être accompli aussi par d'autres investisseurs, personnes physiques ou personnes morales, par des dons ou d'autres fonds attribués par des organismes internationaux ou provenant de ressources financières obtenues sur la base de conventions bilatérales ou multilatérales, dans les conditions de la loi.

**Loi nr. 422 du 18/07/2001 concernant la protection des monuments historiques, republiée dans la Gazette Officielle, 1ère partie, nr. 938 du 20/11/2006**

Le Plan de gestion est concerné par les dispositions des articles suivants:

Art.6 (1) - Sur des charges concernant les propriétaires des monuments historiques

Art.7 - Sur le partenariat entre les autorités publiques centrales et locales, les propriétaires et les Organisations Non- Gouvernementales (ONG)

Art.9 - Institution de la Zone de protection des monuments historiques ainsi que ses servitudes

Art.10 La protection des monuments historiques et les stratégies de développement, servitudes instituées pour la protection des monuments historiques

Art. 39 Le financement de la restauration des monuments historiques dans le cadre des programmes nationaux

Art.40, 41, 43, 44 Exemption et réduction des taxes

Art.46 Responsabilités du Conseil Local

Art.47. Responsabilités du Maire

Art.51 Timbre des monuments historiques

**Loi nr. 350/2001 sur l'Aménagement du territoire et l'Urbanisme** publié dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ère Partie, nr.373 du 10 juillet 2001, avec les changements et additions ultérieures.

Le Plan de Gestion est concerné par les dispositions de l'article suivant:

Art.18 (1) Le Ministère du Développement Régional et du Logement c'est l'autorité de l'administration publique centrale pour la planification territoriale, aménagement du territoire et urbanisme, ayant dans cette qualité les responsabilités suivantes : initier et coordonner l'élaboration et mise au jour des documentations d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour les zones qui contiennent des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial

**Loi nr. 564 du 19 octobre 2001 pour l'approbation de l'Ordonnance du Gouvernement nr. 47/2000 concernant l'établissement de certaines mesures pour la protection des monuments historiques qui font partie de la Liste du Patrimoine Mondial**, publiée dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ère partie, nr. 695 du 1 novembre 2001.

Le Plan de Gestion est concerné par les dispositions des articles suivants:

Art. 4. Sur les travaux de réparation, entretien courant, mise en valeur, recherche, restauration, consolidation/renforcement structural, et conservation qui sont en charge des propriétaires, administrateurs

Art.5. Sur le financement des travaux qui peut être réalisé par le budget d'état représenté par le Ministère de la Culture ainsi que par des revenus extrabudgétaires comme par des allocations accordés du budget d'état ou des budgets locaux, prévus dans les budgets annuels des ordonnateurs principaux.

Art.6. Sur le Programme de Protection et de Gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial, élaboré par le Gouvernement et qui est détaillé par des Plans annuels de Protection et de Gestion élaboré par le Conseil du Département/Judet, en consultation avec les propriétaires et le Conseil Local respectif, avec l'avis conforme du Ministère de la Culture

Art 6. (6), (7) - Sur l'assurance de garde/sécurité et du lettrage

Art.7. – Sur l'avis des interventions

Art.8. – Charge /fiscalité spécifique

## **B.CONTEXTE NORMATIF**

Le contexte normatif est illustré par les actes suivants, émis par le Gouvernement et ses départements de spécialité:

**L'Arrêté du Gouvernement nr 493-2004 sur l'approbation de la Méthodologie concernant la suivie des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial et la Méthodologie concernant l'élaboration et le cadre – contenu des Plans de protection et de gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial**, publiée dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ère partie, nr. 380 du 30 avril 2004.

Le Plan de Gestion est concerné par les dispositions suivantes:

ANNEXE A. Méthodologie concernant la suivie des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial

Art.2 (2) - Qui est chargé de la suivie

Art.5, 6 - Etapes, schéma et territoire soumis à la suivie

ANNEXE B: Schéma de suivie concernant l'état de conservation du monument/ensemble/site inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial et des mesures du Plan de Protection et de Gestion

ANNEXE C: Fiche pour la suivie des monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial

**ANNEXE 2. Méthodologie du 1<sup>er</sup> avril 2004 concernant l'élaboration et le cadre-contenu des Plans de protection et de gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial**

Art.1(2) Sur l'élaboration , avis et validité du programme de protection et gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial

Art.2 - Sur les Plans annuels de protection et de gestion :élaborateur, approuvé, consultation

Art.3 - Mesures techniques et administratives prévues dans le Plan de protection et de gestion

Art. 4 - Sur le financement des travaux inclus dans les Plans de protection et de gestion

**L'Arrêté du Gouvernement nr.1268-2010 concernant l'approbation du Programme de protection et de gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial UNESCO**, publié dans la Gazette Officielle de la Roumanie , 1ère partie, nr.11 du 5 janvier 2011, actualisé par le HG 1102-2011, publié dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ère partie, nr.802 du 14 novembre 2011

Le Plan de Gestion est concerné par les dispositions des suivants articles :

Art 2 - Sur les objectifs généraux du Programme de Protection et de Gestion

Art.4 - Sur l'évaluation des mesures de protection et gestion

Art.5 - Sur l'évaluation de l'état de conservation

Art.6 - Sur l'évaluation de l'accessibilité

Art.7 - Sur l'évaluation des vulnérabilités

Art.8 - sur le système de gestion

Art.9,10 - sur la désignation du coordonateur MLPM

Art.11 - sur le contenu du Plan de protection

Art.12 - Sur le contenu du plan de conservation

Art.13 - Sur le contenu du Plan de maintenance/ entretien

Art.14 - Sur le contenu du Plan de réhabilitation, promotion et mise en valeur

Art.15, 16, 17 - Indicateurs de suivie

Art.18 - Evaluation de l'impacte touristique

## **C. CONTEXTE METHODOLOGIQUE**

Le cadre méthodologique international est formé par des documents de l'UNESCO et de l'ICOMOS, présentés selon la chronologie de leur adoption :

**Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 2012** – sont établies les modalités de planification administrative, technique et scientifique par lesquelles on peut obtenir les résultats requis par la Convention

Le Plan de Gestion commence par assumer les définitions, les critères et les conditions dans lesquelles sont encadrés les biens faisant partie du patrimoine culturel mondial, selon la modalité définie par le Directives Opérationnelles (Operational Guidelines – OG) dans les articles suivants :

Art.49.- Valeur universelle exceptionnelle

Art.77. - Critères pour la définition de la valeur universelle exceptionnelle

Art.79-89 - Authenticité et intégrité

Art. 47 - Paysage culturel

Art.103-104, 107 - Zone de protection

Art.96-98 - Protection et gestion  
Art.99-100, 163 - Délimitation du bien pour une protection efficace  
Art.119 - Utilisation durable des biens du patrimoine mondial

Les réglementations opérationnelles présentent en détail les sens des définitions de la Convention, dans le domaine de la gestion faisant référence à :

a. La relation entre la gestion, OUV, authenticité et intégrité du bien appartenant au Patrimoine Mondial

Art.96 - La protection et la gestion des biens du patrimoine mondial doivent assurer que leur valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de leur inscription sont maintenues ou améliorées dans le temps.

b. La protection des biens appartenant au Patrimoine Mondial, effet d'un système législatif, réglementaire et institutionnel efficace

Art.97 - Tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial doivent avoir une protection législative, à caractère réglementaire, institutionnelle et/ou traditionnelle adéquate à long terme pour assurer leur sauvegarde. Cette protection devra inclure des limites correctement définies. De même, les Etats parties devront faire la preuve d'une protection législative adéquate aux niveaux national, régional, municipal, et/ou traditionnel d'un bien. Ils devront joindre à la proposition d'inscription des textes appropriés, ainsi qu'une explication claire de la manière dont cette protection juridique fonctionne pour protéger le bien.

Art.98 - Des mesures législatives et à caractère réglementaire au niveau national et local assurent la survie du bien et sa protection contre un développement et des changements qui pourraient avoir un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle ou l'intégrité et/ou l'authenticité du bien. Les Etats parties doivent assurer la mise en œuvre totale et effective de ces mesures.

c. le but des systèmes de gestion

Art.108 - Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

Art.109 - Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

Art.110 - Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel. Les évaluations d'impact des interventions proposées sont essentielles pour tous les biens du patrimoine mondial.

Art.111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure:

- a) une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés;
- b) un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction;
- c) le suivi et l'évaluation des impacts des tendances, des changements, et des interventions proposées;
- d) la participation des partenaires et acteurs concernés;
- e) l'affectation des ressources nécessaires;
- f) le renforcement des capacités; et
- g) une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

Art.112 - Une gestion efficace doit comprendre un cycle planifié de mesures à court, moyen et long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription. Une approche intégrée en matière de planification et de gestion sera essentielle pour guider l'évolution des biens à travers le temps et s'assurer que tous les aspects de leur valeur universelle exceptionnelle soient maintenus. Cette approche s'applique au-delà du bien en tant que tel et inclut toute(s) zone(s) tampon(s), ainsi que le cadre physique plus large.

e. Situations spéciales: gestion interimaire, actions correctives, gestion du risque

Art.115 - Dans certaines circonstances, il peut ne pas y avoir de plan de gestion ou autre système de gestion totalement en place lorsqu'un bien est proposé au Comité du patrimoine mondial pour inscription. L'Etat partie concerné devrait alors indiquer quand le plan ou système de gestion sera totalement en place et comment il propose de mobiliser les ressources nécessaires pour y parvenir. L'Etat partie devrait également fournir la documentation qui pourra orienter la gestion du site jusqu'à ce que le plan ou système de gestion soit totalement en place.

Art.116 - Lorsque les qualités intrinsèques d'un bien proposé sont menacées par l'action de l'homme et que ce bien satisfait néanmoins aux critères et aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité énoncés aux paragraphes 78 à 95, un plan d'action définissant les mesures correctives requises devrait être soumis avec le dossier de proposition d'inscription. Si les mesures correctives proposées par l'Etat partie concerné n'étaient pas prises dans le laps de temps indiqué par cet Etat partie, le Comité examinerait la question du retrait du bien de la Liste selon la procédure qu'il a adoptée (voir chapitre IV.C).

Art.118 - Le Comité recommande que les Etats parties incluent la planification préventive des risques en tant que composante de leurs plans de gestion des biens du patrimoine mondial et de leurs stratégies de formation.

f. Implémentation participative des plans de gestion et utilisation durable du site

Art.117 - Les Etats parties sont responsables de la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces pour un bien du patrimoine mondial. Les Etats parties doivent le faire

en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien, l'agence chargée de la gestion et les autres partenaires et acteurs concernés par la gestion du bien.

Art.119 - Les biens du patrimoine mondial peuvent connaître divers changements d'usage, présents ou futurs, qui soient écologiquement et culturellement durables et qui peuvent contribuer à la qualité de vie des communautés concernées. L'Etat partie et ses partenaires doivent s'assurer qu'une telle utilisation durable ou que tout autre changement n'ait pas d'effet négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. Pour certains biens, l'utilisation humaine n'est pas appropriée. Les législations, politiques et stratégies s'appliquant aux biens du patrimoine mondial doivent assurer la protection de leur valeur universelle exceptionnelle; soutenir à plus large échelle la conservation du patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'encourager et promouvoir la participation active des communautés et parties prenantes concernées par le bien, en tant que conditions nécessaires à la protection, conservation, gestion et mise en valeur durables de celui-ci.

**UNESCO- Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (26 novembre 1976)**

Pour l'élaboration et l'implémentation du Plan de gestion, les suivantes dispositions sont en particulier adéquates: rendre compatibles les standards communs de protection contre et les incendies et les catastrophes naturelles, réglementation des bâtiments nouveaux en vue de leur adaptation au cadre urbain historique, protection contre la pollution, pression du trafic automobile; *l'Art.33 de la Recommandation* trace une direction fondamentale pour l'action de réhabilitation des centres historiques: *La protection et la restauration devraient être accompagnées d'une action de réanimation en revitalisant les activités.*

**ICOMOS - Carte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, Washington 1987**

Il est important à retenir pour la finalité de cet étude, les dispositions de l'Art.2 qui désignent le caractère et les valeurs à protéger dans les villes historiques - Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et spirituels qui en exprime l'image

**ICOMOS-Document de NARA sur l'authenticité, 1-6 novembre 1994**

Pour le Plan de gestion certaines parties du document sont concernées : Valeurs qu'on attribue à ce patrimoine, Jugements sur les valeurs et de l'authenticité, Evaluation de l'authenticité, Conservation, Sources d'information

**La Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux, (ENAME Charter) Quebec, 2008**

Cette Charte a comme but d'établir les principes directeurs qui guident l'interprétation et la présentation, le texte du document révélant les définitions suivantes des termes: Interprétation, Présentation, Site culturel patrimonial ainsi que les principes: Accès et compréhension, Sources d'information, Attention portée au contexte et à l'environnement, Préservation de l'authenticité, Organisation de la durabilité, Attention portée à la participation, Importance de la recherche, de la formation et de l'évaluation .

**UNESCO - Recommandation concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions, 2011**

Du point de vue de l'étude present, sont appropriées comme approche méthodologique les suivants articles:

Art.8 - Le paysage urbain historique s'entend du territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique.

Art.9 - Ce contexte plus large comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site; son environnement bâti, tant historique que contemporain; ses infrastructures de surface et souterraines; ses espaces verts et ses jardins; ses plans d'occupation des sols et son organisation de l'espace; les perceptions et les relations visuelles; et tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité.

Art.10 - Cette définition fournit la base d'une approche globale et intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion des paysages urbains historiques dans le cadre global du développement durable.

## **Bibliographie**

- Bubulete, D. coord., *PUZ Ansamblu Calea Eroilor*, [URBANPROIECT] București, 1995
- Glass, I. G., *Constantin Brâncuși und sein Einfluss auf die Skulptur des 20 Jahrhunderts*, Editura Vinea, București, 1998. – 238 p.:il (73/B78G)
- Georgescu- Gorjan, S., *Așa grăit-a Brâncuși / Ainsi parlait Brancusi / Thus spoke Brancusi*, Editura Scrisul Românesc, Târgu Jiu, 2012
- Kovacs, I., Postăvaru, I, Mihai, D. et al., *Dosarul de candidatură pentru înscrierea pe Lista Patrimoniului Mondial UNESCO a Ansamblului Monumental Calea Eroilor*, Institutul Național al Patrimoniului, București, 2013
- Nistor, S. coord., *Studiu Istoric General în vederea înscrierii pe Lista Patrimoniului Mondial UNESCO a Ansamblului Monumental Calea Eroilor*, Municipiul Târgu Jiu, București, 2013
- Machedon, F. coord. et al., *Plan Urbanistic Zonal –Zona Construită Protehjată - Zona Ansamblului Monumental Calea Eroilor*, [UAUIM –CCPEC] București, 2013
- Petersen, A., *Managing Tourism at World Heritage Sites: a Practical Manual for World Heritage Site Managers - UNEP, TEMA, UNESCO, WHC*, 2002

## **Webographie**

- <http://www.targuiiu.ro/portal/gorj/tgjiu/portal.nsf/Index/100?OpenDocument> - Le site web de la municipalité de Targu Jiu
- <http://www.cjgorj.ro/> - Le site web du Conseil Départemental Gorj
- <http://centrulbrancusi.ro/> - Le site web du Centre Culturel Municipal „Constantin Brancusi” Targu Jiu
- <http://www.turismaventura.ro/> - Le site web du Gorj Programme de Tourisme „Aventura Gorj”
- [http://www.targuiiu.ro/portal/gorj/tgjiu/portal.nsf/0/99DA63F6FF9DB640422575C200493DD2/\\$FILE/Raport%202011.pdf](http://www.targuiiu.ro/portal/gorj/tgjiu/portal.nsf/0/99DA63F6FF9DB640422575C200493DD2/$FILE/Raport%202011.pdf) - Rapport du maire de Targu Jiu pour l'année 2011
- <http://www.mdrt.ro/studii-de-fundamentare-privind-patn-sectiunea-a-vi-a-zone-cu-resurse-turistice>) – Analyse sur le potentiel touristique du Département Gorj – Etude pour la Section Vleme du Plan National d'Aménagement du Territoire - Etudes du Tourisme (site web du Ministère du Développement Régional et de l'Administration Publique)
- (<http://www.cjgorj.ro/Date%20site/Programe%20-%20Strategii/Studiu%20valorificare%20potential%20turistic/Studiu%20turism%20-%20RO.pdf>) - Etude pour la mise en valeur du potentiel touristique du Département Gorj
- <http://www.pubbing.ro/localuri/targu-jiu/baruri> - La liste des d'hébergement et de restauration public à Targu Jiu

## **Législation**

- Décret Loi nr.187 du 30 Mars 1990 pour l'acceptation de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopte par la Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour Education, Science et Culture, le 16 novembre 1972, publié dans la Gazette Officielle de la Roumanie, 1ère partie, no 46 du 31 mars 1990
- La loi nr.127 du 29 Décembre 1992 concernant la déclaration de l'ensemble « La Voie des Héros (Calea Eroilor)» par Constantin Brancusi dans la municipalité de Targu Jiu, le département de Gorj, comme bien d'utilité publique d'intérêt national, publié dans la Gazette Officielle de la Roumanie, 1ère partie, nr. 2 du 12 Janvier 1993
- Loi nr. 5 du 6 mars 2000 concernant l'approbation du Plan d'Aménagement du Territoire National (PATN) - IIIème Section - Zones Protégées, publiée dans la Gazette Officielle de la Roumanie nr. 152 du 4 décembre 2000
- Loi nr. 422 du 18/07/2001 concernant la protection des monuments historiques, republiée dans la Gazette Officielle, 1ère partie, nr. 938 du 20/11/2006
- Loi nr. 350/2001 sur l'Amenagement du territoire et l'Urbanisme publiéé dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ere Partie, nr.373 du 10 juillet 2001, avec les changements et additions ulterieures
- Loi nr. 564 du 19 octobre 2001 pour l'aporbation de l'Ordonnance du Gouvernement nr. 47/2000 concernant l'établissement de c ertaines mesures pour la protection des monuments historiques qui font partie de la Liste du Patrimoine Mondial, publiée dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ère partie, nr. 695 du 1 novembre 2001
- L'Arrêté du Gouvernement nr 493-2004 sur l'approbation de la Méthodologie concernant la suivie des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial et la Méthodologie concernant l'ellaboration et le cadre – contenu des Plans de protection et de gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial, publiéé dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ère partie, nr. 380 du 30 avril 2004
- L'Arrêté du Gouvernement nr.1268-2010 concernant l'approbation du Programme de protection et de gestion des monuments historiques inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial UNESCO, publiéé dans la Gazette Officielle de la Roumanie , 1ère partie, nr.11 du 5 janvier 2011, actuliséé par le HG 1102-2011, publiéé dans la Gazette officielle de la Roumanie, 1ère partie, nr.802 du 14 novembre 2011

- Convention UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye, 1954) - Le premier protocole (1954) , le Deuxième protocole (1999)
- Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 2012
- UNESCO- Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (26 novembre 1976)
- La charte ICOMOS pour la sauvegarde des villes et quartiers historiques, Washington, 1987
- La charte ICOMOS pour le tourisme culturel, Mexico, 1999
- Le document de Nara sur l'authenticité ICOMOS, 1994
- La charte ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites du patrimoine culturel, Québec, 2008

## **Abréviations**

ANTREC	Association National pour le Tourisme Rural, Ecologique et Culturel
COU	Comité d'Organisation UNESCO
DJC	La Direction Départemental de la Culture (Gorj)
HG	l'Arrêté du Gouvernement
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites Historiques
INCERC	L'Institut National de Recherche en Economie de la Construction et du Bâtiment (aujourd'hui l'Institut National pour la Recherche et le Développement dans Constructions, de l'Urbanisme et du Développement Durable du Territoire)
INP	L'Institut National du Patrimoine
LMI	Liste des Monuments Historiques
MC	Ministère de la Culture
MI	Monuments historique
MLPAT	Ministère des Travaux Publics et d'Aménagement du Territoire
ONG	Organisation Non-Gouvernemental
OUG	Ordonnance d'Urgence du Gouvernement
PUG	Plan General d'Urbanisme
PUZ	Plan Zonal Urbain
PUZ ZCP	Plan d'Aménagement Zonal pour la Zone Construite Protégée (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)
RLU	Regulament Local de l'Urbanisme
SRR	La Société Roumaine de Radiodiffusion
UCB	L'Université "Constantin Brâncuși"
UAPR	L'Union des Artistes Plastiques de Roumanie
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UM	Unité de Gestion
WHC UNESCO	Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture